

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Soixantième session (33<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2026**

### **RAPPORT SUR LE COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

*établi par le Secrétariat*

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est réuni deux fois depuis la cinquante-sixième session des assemblées de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) tenue du 8 au 17 juillet 2025. La trente-cinquième session du CDIP s'est tenue du 17 au 21 novembre 2025 et la trente-sixième session du 4 au 8 mai 2026. Les deux sessions se sont déroulées sous une forme hybride.
2. Le CDIP a décidé que les résumés présentés par les présidentes des trente-cinquième et trente-sixième sessions, ainsi que le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, constitueraient le rapport du comité à l'Assemblée générale de l'OMPI.
3. En conséquence, le présent document contient lesdits résumés et ledit rapport.

*4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/60/6).*

[Les résumés et le document CDIP/36/2 suivent]

## **COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDIP)**

**Trente-cinquième session**  
**Genève, 17 – 21 novembre 2025**

### **RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE**

1. La trente-cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 17 au 21 novembre 2025, sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 101 États membres et 22 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Cette session était présidée par Son Excellence Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMPI.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/35/1 Prov.3.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Les délégations ont réaffirmé leur soutien en faveur de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et ont salué le travail précieux accompli par l'OMPI à cet égard. Les États membres se sont félicités de la Troisième table ronde d'experts sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement, qui s'est tenue les 13 et 14 novembre 2025, saluant la qualité des discussions quant au fond, ainsi que l'organisation efficace et les arrangements logistiques. Les États membres ont également exprimé leur satisfaction à l'égard de l'assistance technique et des initiatives de renforcement des capacités ainsi que des projets relevant du Plan d'action pour le développement mis en œuvre par l'OMPI, soulignant que ces activités et projets apportaient des avantages tangibles dans toutes les régions. Les délégations ont réaffirmé leur volonté de faire avancer les travaux du comité.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :
  - 4.1 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, figurant dans le document CDIP/35/2. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes. Les délégations ont partagé leurs données d'expérience concernant les activités d'assistance

technique menées dans leur pays respectif et ont également remercié le Secrétariat pour la préparation d'un rapport simplifié et complet.

4.2 Rapports sur l'état d'avancement des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement, figurant dans le document CDIP/35/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 18 projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement. Le comité a approuvé une prolongation, pour une durée de six mois, du délai de mise en œuvre du projet concernant la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle, sans incidences budgétaires.

4.3 Rapport sur la septième séance d'échange d'informations sur les femmes et la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/35/6. Le comité s'est félicité de l'organisation réussie de la séance d'échange d'informations et a pris note des informations fournies dans ce document et des commentaires formulés par les États membres.

4.4 Rapport sur la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation s'agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique : favoriser le transfert de technologie et les partenariats, figurant dans le document CDIP/35/7. Le comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la conférence et s'est félicité du contenu et des arrangements logistiques. Le comité a pris note des informations fournies dans le rapport.

4.5 Rapport d'achèvement du projet relatif au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), figurant dans le document CDIP/35/4. Les délégations ont pris note des données d'expérience partagées par les pays bénéficiaires et se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet. Le comité a pris note des informations fournies dans le rapport et a prié le Secrétariat d'intégrer davantage certains des produits élaborés dans le cadre dudit projet dans les travaux réguliers de l'OMPI et de tenir ces produits à jour.

4.6 Rapport d'évaluation du projet relatif au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), figurant dans le document CDIP/35/5. Le comité a pris note des recommandations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif.

4.7 Rapport d'évaluation de l'impact du projet de coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/35/9. Le comité a pris note des informations fournies dans le rapport et a remercié l'évaluateur. Les délégations ont salué les résultats obtenus grâce au projet et sa contribution au renforcement des capacités des instituts de formation judiciaire et à l'amélioration du règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle. Le comité a encouragé le Secrétariat à tenir compte des constatations et conclusions contenues dans le rapport sur la poursuite de ses activités.

5 Au titre du point 4.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

5.1 Compilation des thèmes proposés par le Secrétariat pour les futurs webinaires consacrés à l'assistance technique, figurant dans le document CDIP/35/INF/2. Le comité

a accueilli favorablement les deux thèmes proposés pour l'organisation de webinaires en 2026.

5.2 Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, figurant dans les documents CDIP/33/4 et CDIP/33/4 Corr., Réponse du Secrétariat concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI, figurant dans le document CDIP/34/8, et Réponse des États membres concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI, figurant dans le document CDIP/35/14. Le comité a pris note des informations contenues dans les documents et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

5.3 Rapport sur les webinaires consacrés à l'assistance technique, figurant dans le document CDIP/35/8. Les délégations se sont félicitées de l'organisation réussie des deux webinaires. Le comité a pris note des informations fournies dans le rapport.

6 Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

6.1 Poursuite des discussions sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – Proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, figurant dans les documents CDIP/29/6 et CDIP/29/6 Corr. Le comité a pris note du document et a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.

6.2 Le comité a examiné :

- I. le projet révisé relatif à l'élaboration de stratégies et d'outils de lutte contre le commerce transfrontière de marchandises de marque contrefaites – Proposition de projet soumise par le Royaume-Uni et parrainée par l'Arabie saoudite, le Lesotho, la République de Moldova et la Thaïlande, figurant dans le document CDIP/35/10 Rev.;
- II. le projet sur l'autonomisation des artisans fabricants de poupées grâce à la propriété intellectuelle – proposition de projet soumise par le Venezuela, figurant dans le document CDIP/35/11;
- III. le projet relatif à la mise à profit des systèmes de propriété intellectuelle à des fins de résilience climatique – proposition de projet présentée par la Dominique, figurant dans le document CDIP/35/12.

Le comité a décidé de poursuivre les délibérations à sa prochaine session.

6.3 Projet visant à renforcer le développement du sport au moyen de la propriété intellectuelle dans les pays africains – Proposition de projet soumise par le Sénégal, figurant dans le document CDIP/35/13. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre, comme prévu dans le descriptif du projet.

6.4 Résumé du "Programme didactique sur le recours aux outils de propriété intellectuelle aux fins de la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles", figurant dans le document CDIP/35/INF/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7 Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté un exposé intitulé "Renforcer et moderniser les offices de propriété intellectuelle pour assurer leur résilience, leur efficacité, leur accessibilité et leur capacité de réaction face aux crises à l'ère du numérique",

dirigé par M. Kenichiro Natsume, sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Les délégations ont suivi l'exposé présenté par le Secrétariat et ont écouté les témoignages du Chili, du Japon, de la Trinité-et-Tobago, de l'ARIPO et de l'OAPI, qui ont fait part de leur expérience et des enseignements qu'ils ont tirés de la gestion de diverses crises à l'ère numérique, et ont salué la collaboration de l'OMPI dans la gestion de ces défis. Les délégations ont souligné l'importance de la modernisation et de l'adaptabilité dans l'évolution du rôle des offices de propriété intellectuelle au sein des écosystèmes d'innovation et de création.

8 Au titre du point 7 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

9 Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

10 Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]

## **COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDIP)**

**Trente-sixième session  
Genève, 4 – 8 mai 2026**

### **RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE**

1. La trente-sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 4 au 8 mai 2026 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 107 États membres et 28 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu S. E. Mme Kadra Ahmed Hassan, ambassadrice et représentante permanente de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, présidente; Mme Cristina Vieira Machado, conseillère, Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce et M. Evžen Martínek, juriste, Département des affaires internationales et juridiques, Office de la propriété industrielle de la République tchèque, vice-présidents, pour une période d'un an, pour un mandat prenant effet à la trente-sixième session du CDIP.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/36/1 Prov.3.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné l'accréditation des observateurs figurant dans le document CDIP/36/3. Le comité a décidé d'admettre, en qualité d'observateurs ad hoc, deux organisations non gouvernementales (ONG), à savoir la Local Community Development Association (LCDA) et Black Lion Juridiques.
5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont affirmé leur soutien en faveur de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et ont salué le travail précieux accompli par l'OMPI pour intégrer les principes du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble de ses programmes. Les États membres ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, ainsi que des projets relevant du Plan d'action pour le développement, qui continuent d'apporter des avantages tangibles dans toutes les régions. Les délégations ont réaffirmé leur volonté de faire avancer les travaux du comité.
6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les documents suivants :

6.1 Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/36/2. Le rapport a été présenté par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national, au nom du Directeur général. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes.

6.2 Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, qui fait l'objet du document CDIP/36/4. Le rapport a été présenté par M. Edward Kwakwa, sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. M. Kwakwa a souligné l'engagement de l'OMPI, tout au long de l'année 2025, dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

6.3 Rapport d'achèvement du projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement", qui fait l'objet du document CDIP/36/6. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport et des données d'expériences partagées par les pays bénéficiaires.

6.4 Rapport d'évaluation du projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement", qui fait l'objet du document CDIP/36/7. Le comité a remercié l'évaluateur et a pris note des recommandations figurant dans ce document.

6.5 Rapport d'achèvement du projet relatif au renforcement des compétences et à la mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/36/8. Le comité a pris note des données d'expériences partagées et des informations contenues dans le rapport. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet.

6.6 Rapport d'évaluation du projet intitulé "Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle", qui fait l'objet du document CDIP/36/9. Le comité a pris note des recommandations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif.

6.7 Rapport d'achèvement du projet sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/36/10. Le comité a pris note des données d'expériences partagées par les pays bénéficiaires et des informations contenues dans ce rapport. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet.

6.8 Rapport d'évaluation du projet sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence dans l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/36/11. Le comité a pris note des recommandations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif. Le comité a prié le Secrétariat d'intégrer les résultats du projet dans ses travaux.

6.9 Rapport d'achèvement du projet relatif à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique, qui fait l'objet du document CDIP/36/12. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet. Le comité a pris note des données d'expériences partagées par les pays bénéficiaires et des informations contenues dans ce rapport.

6.10 Rapport d'évaluation du projet relatif à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique, qui fait l'objet du document CDIP/36/13. Le comité a pris note des recommandations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif.

7. Au titre du point 6.i) de l'ordre du jour, intitulé "Assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement", le comité a poursuivi ses délibérations sur l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, qui fait l'objet des documents CDIP/33/4 et CDIP/33/4 Corr., la réponse du Secrétariat concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI, qui fait l'objet du document CDIP/34/8, et la réponse des États membres concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI, qui fait l'objet du document CDIP/35/14. Le comité a pris note des informations contenues dans les documents et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné le programme de travail pour la mise en œuvre des recommandations adoptées, comme suit :

8.1 Poursuite des discussions sur les recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – Proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, figurant dans les documents CDIP/29/6 et CDIP/29/6 Corr. Le comité a pris note des documents ainsi que des observations formulées par les États membres et a décidé de poursuivre le débat de fond sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat à sa prochaine session.

8.2 Projet révisé relatif à la mise à profit des systèmes de propriété intellectuelle à des fins de résilience climatique – Proposition de projet présentée par la Dominique, figurant dans le document CDIP/36/14. Les États membres ont fait part de leurs observations sur la proposition de projet. Le comité a décidé de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session.

8.3 Projet révisé sur le renforcement des capacités des artisans grâce à la propriété intellectuelle – Proposition de projet soumise par le Venezuela, figurant dans le document CDIP/36/15 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

8.4 Projet révisé relatif à l'élaboration de stratégies et d'outils de lutte contre le commerce transfrontière de marchandises de marque contrefaites – Proposition de projet soumise par le Royaume-Uni et parrainée par l'Arabie saoudite, le Lesotho, la République de Moldova et la Thaïlande, figurant dans le document CDIP/36/16. À la demande de la délégation du Royaume-Uni et des coparrains, le comité a décidé de reporter les délibérations sur la proposition de projet révisée à une prochaine session du CDIP.

8.5 Projet de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle et d'intelligence artificielle dans les domaines des arts visuels et des processus de conception créatifs dans les pays en développement – Proposition de projet soumise par le Chili, figurant dans le document CDIP/36/17. Le comité est convenu de poursuivre les délibérations sur la proposition de projet à sa prochaine session.

8.6 Projet sur la mise en place de mécanismes de valorisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle – Proposition de projet présentée par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, figurant dans le document CDIP/36/18. Le comité a pris note de la proposition et a demandé au Secrétariat de continuer à la

développer en collaboration avec son auteur, en tenant compte des observations formulées par les États membres, pour examen à la prochaine session du CDIP.

8.7 Résumé du “Système de normalisation, d’enrichissement et d’analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation à l’appui de l’élaboration de politiques (version 3.0)”, figurant dans le document CDIP/34/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

9. Au titre du point 8 de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” :

9.1 Le comité a examiné le thème “Propriété intellectuelle et économie de la création : protéger les œuvres de création à l’ère du numérique, y compris l’impact de l’IA”. Le Secrétariat a présenté un exposé mené par Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale, Secteur du droit d’auteur et des industries de la création. Les délégations ont suivi l’exposé présenté par le Secrétariat et ont souligné l’importance de protéger les œuvres de création à l’ère du numérique. Les États membres ont fait part de leur expérience s’agissant de faire face à l’impact de l’IA sur l’économie de la création et ont salué le travail de l’OMPI dans ce domaine.

9.2 Le comité a examiné le Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : activités internes et externes, orientation stratégique, qui fait l’objet du document CDIP/36/5. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

10. Au titre du point 9 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

11. Le groupe des pays africains a présenté une proposition pour le Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, afin de commémorer le vingtième anniversaire du Plan d’action. Le groupe des pays africains soumettra une proposition écrite avant la prochaine session.

12. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l’enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d’améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

13. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par la présidente de la trente-cinquième session du comité et le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, qui figure dans le document CDIP/36/2, constitueront le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]

## **COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDIP)**

**Trente-sixième session**  
**Genève, 4 – 8 mai 2026**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pour 2025. Ce seizième rapport donne une vue d'ensemble des activités menées par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et de son intégration dans les programmes correspondants de l'Organisation.
2. Suivant la nouvelle structure adoptée lors de la vingt-huitième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), ce rapport décrit la mise en œuvre et l'intégration du Plan d'action pour le développement, regroupées sous les principaux domaines de travail de chaque secteur de l'OMPI : développement régional et national; brevets et technologie; marques et dessins et modèles; droit d'auteur et industries de la création; infrastructure et plateformes; enjeux et partenariats mondiaux; écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation; et administration, finances et gestion. Chaque partie du rapport donne une vue d'ensemble des travaux du secteur liés à la propriété intellectuelle et au développement, fait le point sur les travaux des organes compétents de l'OMPI et fournit un aperçu des projets du Plan d'action pour le développement en cours et intégrés dans ces domaines de travail.
3. Ce rapport fait également suite à la décision du comité de lier les recommandations du Plan d'action pour le développement aux résultats escomptés et de les présenter ainsi à l'annexe I du rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, comme indiqué au paragraphe 8.3 du résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session. L'annexe II présente une liste des projets du Plan d'action pour le développement à compter de 2025.

## INTRODUCTION

4. L'année 2025 a été marquée par la poursuite des efforts visant à garantir que la propriété intellectuelle apporte une valeur ajoutée concrète dans les domaines de l'innovation, de la créativité et du développement. L'OMPI a poursuivi la mise en œuvre de ses activités conformément au [Plan stratégique à moyen terme \(PSMT\) 2022-2026](#) et sous la direction de ses États membres. Tout au long de la période considérée, le Plan d'action pour le développement a continué d'être pleinement intégré dans l'ensemble des activités de l'Organisation, soutenant un large éventail d'initiatives importantes dans tous les secteurs et témoignant d'une attention constante portée aux priorités émergentes et transversales dans un paysage de la propriété intellectuelle en constante évolution. L'OMPI a continué d'offrir des occasions de dialogue, de partage des connaissances et de recherche de solutions collaboratives aux défis communs.

5. Le présent rapport fournit un aperçu complet des activités menées dans l'ensemble des secteurs de l'Organisation au cours de l'année 2025. Dans l'ensemble, ces efforts témoignent de l'engagement constant de l'Organisation, avec le soutien et les conseils des États membres, à veiller à ce que le système de propriété intellectuelle reste efficace, inclusif et adapté aux besoins, et contribue ainsi à une croissance fondée sur l'innovation, à la prospérité et au développement à l'échelle mondiale.

### I. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET NATIONAL

6. Le Secteur du développement régional et national a encore renforcé son rôle en tant que passerelle de l'Organisation pour les États membres, en soutenant les efforts que ceux-ci déploient pour tirer parti d'une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en vue de favoriser la croissance, la prospérité, le développement et la compétitivité. Le Département de la coopération pour le développement, l'Académie de l'OMPI et les bureaux extérieurs ont continué à mettre en œuvre des initiatives ciblées et adaptées en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de consolidation institutionnelle dans toutes les régions, tout en renforçant les écosystèmes nationaux en matière de propriété intellectuelle. Le Département de la coopération pour le développement, par l'intermédiaire de ses divisions régionales, a notamment assuré le lien entre l'OMPI et ses États membres, favorisant ainsi la communication et la coopération bidirectionnelles. Le département a continué à mettre en œuvre des projets de coopération stratégique liés à la propriété intellectuelle pour faciliter le travail avec de nouvelles communautés, de nouveaux groupes d'intérêt et de nouveaux partenaires et pour se rapprocher de publics tels que les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes et les jeunes. La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a continué à faciliter la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action et s'est assurée que les recommandations et les principes du Plan d'action pour le développement soient intégrés dans l'ensemble des travaux de l'Organisation.

### ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

7. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur sont restées étroitement alignées sur les recommandations du Plan d'action pour le développement. En 2025, ces initiatives ont couvert un large éventail de domaines de la propriété intellectuelle, comprenant notamment des activités de formation et de renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, des activités de sensibilisation, la facilitation des dialogues de politique générale, une assistance dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et une assistance législative. À titre d'exemple, on peut citer : *i) une Réunion régionale avec les représentants nationaux des réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans les*

*pays arabes*<sup>1</sup>; ii) *une Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle pour les pays insulaires du Pacifique*<sup>2</sup>; iii) *un Forum des industries de la création dans les pays des Caraïbes : "Amplifier la musique caribéenne comme passerelle vers le monde"*<sup>3</sup>; et iv) *un Séminaire régional sur les questions d'actualité relatives aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges*<sup>4</sup>.

8. Au cours de l'année considérée, le *Fond de reconstruction de l'OMPI* a continué à mettre en œuvre des projets et des activités à fort impact, destinés à faire de la propriété intellectuelle un catalyseur du progrès social et économique. Ce fonds a touché un large éventail de bénéficiaires, notamment des agriculteurs, des artisans, des communautés locales, des entrepreneurs et des professionnels de la propriété intellectuelle, en les aidant à intégrer les outils de propriété intellectuelle dans leurs modèles économiques et à renforcer l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle afin de favoriser la créativité, la compétitivité et une croissance fondée sur l'innovation.

9. Dans le cadre de la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la période 2022-2031<sup>5</sup>, le secteur a poursuivi son étroite collaboration avec les PMA concernant la fourniture d'une assistance liée à la propriété intellectuelle ciblée et spécifique au pays, y compris via ["l'Éventail de mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA"](#). En 2025, la mise en œuvre de ces mesures d'appui a été achevée pour l'Angola et Sao Tomé-et-Principe, tandis que des progrès substantiels ont été réalisés dans la poursuite des mesures spécifiques visant la République démocratique populaire lao. Par ailleurs, à la suite de consultations avec les pays bénéficiaires, de nouvelles mesures d'appui au reclassement ont été mises en place au Bangladesh et au Népal, et des préparatifs ont été entrepris en vue de commencer à apporter un soutien aux Îles Salomon en 2026.

## RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET DES CONNAISSANCES

10. En 2025, l'Académie de l'OMPI a continué à jouer son rôle de prestataire mondial de services en matière d'enseignement, de formation et d'acquisition de compétences en propriété intellectuelle pour tous et partout. Plus de 160 000 apprenants venant des 194 États membres de l'OMPI ont bénéficié des différentes formations proposées par l'Académie de l'OMPI. L'un des principaux objectifs de ces formations est de transmettre des connaissances techniques en matière de propriété intellectuelle aux experts et des compétences pratiques dans ce domaine aux innovateurs et aux créateurs. Au total, 654 cours ont été dispensés dans une vingtaine de langues<sup>6</sup> par un réseau mondial de 204 formateurs. L'offre de formation en ligne dans le domaine de la propriété intellectuelle a continué de s'étoffer grâce à des programmes de certification fondés sur les compétences et à des cours destinés à améliorer les compétences

---

<sup>1</sup> Cette réunion régionale a été organisée en collaboration avec le Ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion des investissements (MOCIIP) d'Oman, avec le soutien financier du Fonds fiduciaire du Japon, afin de faire le point sur les progrès réalisés dans le développement des réseaux nationaux de CATI et d'échanger des données d'expérience et des pratiques recommandées.

<sup>2</sup> Cette conférence régionale a été organisée en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle des Tonga et le Ministère du commerce et du développement économique, avec le soutien du Fonds fiduciaire du Japon, et a abouti à l'élaboration conjointe d'un plan d'action pour la stratégie de marque 2026-2027 ainsi qu'à un accord de collaboration pour un suivi structuré.

<sup>3</sup> Ce forum régional, qui s'est tenu à la Grenade, a abouti à l'adoption du Plan d'action de la Grenade, une feuille de route visant à mettre en place un écosystème de la création régional, intégré, dans la région des Caraïbes.

<sup>4</sup> Ce séminaire régional, organisé en collaboration avec l'Office des brevets de la République de Lettonie, a réuni une cinquantaine de juges venus d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne et d'Ukraine qui ont pu échanger des données d'expérience et discuter des dernières évolutions en matière de propriété intellectuelle et de jurisprudence.

<sup>5</sup> Ce nouveau Programme d'action pour la période 2022-2031 reconnaît l'importance vitale de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment des écosystèmes inclusifs et favorisant l'innovation, pour atteindre les objectifs de développement durable.

<sup>6</sup> Y compris dans les six langues officielles de l'ONU (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

professionnelles et à favoriser l'évolution de carrière des professionnels spécialisés, des utilisateurs et des parties prenantes du système mondial de la propriété intellectuelle. On peut notamment citer : i) le [programme international de formation de l'OMPI à la rédaction de brevets](#), destiné à 38 professionnels des brevets issus de 27 pays; ii) le [programme de certification à l'intention du personnel des CATI](#), visant à renforcer les compétences de 259 professionnels et du personnel des CATI à travers le monde; iii) le cours de perfectionnement international sanctionné par un certificat sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle, organisé conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) et l'Institut supérieur coréen des sciences et technologies (KAIST)<sup>7</sup>, destiné à 35 professionnels chargés de la gestion de la propriété intellectuelle; et iv) la formation WIPO Connect destinée au personnel des organisations de gestion collective.

11. La troisième édition du *cours d'encadrement sur la propriété intellectuelle, la science et l'innovation à l'intention des femmes scientifiques et innovatrices* a été organisée en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle et le programme L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, offrant aux scientifiques femmes des possibilités de formation mixte en ligne et hors ligne en matière de propriété intellectuelle.

12. L'Académie de l'OMPI a encore élargi l'accès à la formation en matière de propriété intellectuelle grâce à son service innovant [IP EdTech](#). En 2025, la plateforme d'enseignement hors ligne "IP in a Box", basée sur l'intelligence artificielle, a été déployée en Algérie, en Colombie et au Rwanda, permettant ainsi d'étendre la formation en matière de propriété intellectuelle et d'entrepreneuriat à des communautés disposant d'une connexion Internet limitée. Le [Portail de formation accessible](#) a continué à proposer le cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101) en cinq langues, ainsi que trois cours spécialisés sur la production de livres accessibles et les concepts de l'édition, élargissant ainsi l'accès à la formation en matière de propriété intellectuelle pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, conformément au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci-après dénommé "Traité de Marrakech").

13. L'Académie de l'OMPI a également continué d'apporter son soutien aux universités dans diverses régions pour qu'elles puissent améliorer l'enseignement supérieur sur la propriété intellectuelle pour les jeunes, les femmes, les chefs d'entreprise et les PME, notamment en les aidant à mettre au point des cours, à disposer de ressources académiques et en mettant à disposition des experts de l'OMPI et des professeurs internationaux. Les programmes conjoints de master sont restés un pilier central des activités de l'Académie, profitant tout particulièrement aux participants des pays en développement, des PMA et des pays en transition. En 2025, 14 programmes de la sorte ont été proposés en partenariat avec des universitaires à travers le monde. Sur les 366 étudiants diplômés, 211 étaient des femmes originaires de 58 pays, et 52 bourses de l'OMPI ont été attribuées à des participantes.

14. L'académie de l'OMPI a organisé, en collaboration avec des établissements partenaires, 19 *cours d'été sur le droit de la propriété intellectuelle* dans 14 pays, et 2 133 participants ont achevé ce programme avec succès. Par ailleurs, la cinquième édition du *Cours OMPI-Harvard sur le droit des brevets et la santé publique mondiale (PatentX)* a été ouverte gratuitement à 500 étudiants issus de 107 pays, tandis que sa sixième édition a attiré 500 étudiants provenant de 92 pays.

---

<sup>7</sup> Cette activité est organisée en collaboration avec l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) et l'Institut supérieur coréen des sciences et technologies (KAIST).

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DEVELOPPEMENT

15. Le 5 mai 2025, à la demande des États membres, l'OMPI a accueilli la quatrième Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, placée sous le thème suivant : "[Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation s'agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique: favoriser le transfert de technologie et les partenariats](#)". La conférence s'est articulée autour d'un dialogue de haut niveau, de trois groupes de travail techniques et d'un dialogue de clôture. Seize conférenciers issus de diverses régions géographiques et de différents horizons professionnels, notamment du monde universitaire, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG), ont contribué à des débats équilibrés et tournés vers l'avenir. Un [rapport sur la conférence](#) a été présenté lors de la trente-cinquième session du CDIP. À sa trente-quatrième session, le comité a décidé que le thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant être organisée en 2027 sera "*Libérer un écosystème de propriété intellectuelle propice à l'innovation : PME, financement de la propriété intellectuelle et développement*", tandis que le thème de la conférence qui se tiendra en 2029 sera "Propriété intellectuelle et tourisme".

16. Dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé "*Propriété intellectuelle et développement*", le CDIP a poursuivi sa pratique consistant à examiner un thème par session, comme proposé et convenu par les États membres<sup>8</sup>. Lors de sa trente-quatrième session tenue du 5 au 9 mai 2025, le comité a examiné le thème "*Propriété intellectuelle et système judiciaire – Renforcement des capacités et des compétences*". Le comité a assisté à un [exposé présenté par le Secrétariat](#), puis les délégations ont fait part de leurs données d'expérience nationales, de leurs programmes de renforcement des capacités et de leurs initiatives de formation judiciaire visant à améliorer la compréhension et l'application efficace des droits de propriété intellectuelle dans leurs systèmes judiciaires. Lors de sa trente-cinquième session tenue du 17 au 21 novembre 2025, le comité a examiné le thème "*Renforcer et moderniser les offices de propriété intellectuelle pour assurer leur résilience, leur efficacité, leur accessibilité et leur préparation aux crises à l'ère du numérique*". À la suite d'un [exposé présenté par le Secrétariat](#), certains États membres ont fait part de leurs données d'expérience et des enseignements tirés sur ce sujet, et ont salué la collaboration de l'Organisation pour relever ces défis. Lors de sa trente-quatrième session, le comité a retenu les thèmes suivants qui devraient être examinés au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" : "*Propriété intellectuelle et économie de la création : protéger les œuvres de création à l'ère du numérique, y compris l'impact de l'IA*", à sa trente-sixième session; "*Le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement socioéconomique*", à sa trente-septième session; et "*Former à la propriété intellectuelle et cultiver les talents en matière de propriété intellectuelle : données d'expérience nationales*", à sa trente-huitième session.

17. Le comité a également réexaminé le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle"<sup>9</sup> et étudié deux rapports : i) [Activités internes et externes, orientation stratégique](#); et ii) [Compilation et partage de données](#). Les délégations ont suivi l'exposé présenté par Mme Isabella Springmuhl Tejada, créatrice de mode guatémaltèque et fondatrice de la marque Down to Xjabelle, puis les témoignages vidéo d'entrepreneuses d'Égypte, d'Indonésie et de Namibie, qui ont montré comment la propriété intellectuelle avait amélioré leur visibilité, protégé leurs innovations et facilité leur accès aux marchés.

---

<sup>8</sup> À cet égard, afin de faciliter les discussions, une liste de sujets correspondant aux propositions des États membres a été établie et est mise à jour périodiquement. Les États membres sont invités à soumettre à tout moment leurs propositions de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement. La liste est disponible [ici](#).

<sup>9</sup> En réponse à des demandes adressées au comité lors de ses vingt-sixième et trentième sessions.

## ÉLÉMENTS DE FLEXIBILITE DU SYSTEME DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

18. La diffusion des informations contenues dans la [base de données consacrée aux éléments de flexibilité](#)<sup>10</sup> se poursuit, comme indiqué dans le [document CDIP/20/5](#), qui décrit notamment les mesures de diffusion pertinentes. Aucune mise à jour de la base de données n'a été transmise par les États membres au cours de l'année 2025.

## LES FEMMES ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

19. En 2025, l'OMPI a poursuivi ses efforts pour promouvoir la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Suite à une décision du CDIP, une instance spéciale a été mise en place lors d'une série de sessions d'échange d'informations sur le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle", visant à sensibiliser à l'importance de l'autonomisation des femmes dans les domaines de l'innovation et de la créativité. La septième séance, intitulée "[Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle: Les femmes dans le secteur des dessins et modèles](#)", s'est tenue le 6 mai 2025 et a réuni plus de 120 participants sur place et en ligne, notamment des représentants d'États membres, d'organisations intergouvernementales, d'ONG, des milieux académiques et de la communauté de la propriété intellectuelle. Cinq conférencières du Guatemala, de Jordanie, de la République démocratique populaire lao, du Nigéria et de la Pologne ont fait part de leurs expériences professionnelles dans le domaine des dessins et modèles, soulignant comment l'utilisation stratégique des outils de propriété intellectuelle peut favoriser la créativité, la culture et l'autonomisation économique des femmes.

20. Au cours de la période considérée, le Département de la coopération pour le développement a mené à leur terme des projets visant à favoriser l'autonomie des entrepreneuses grâce à la protection et à l'utilisation de la propriété intellectuelle au Guatemala, au Honduras, en Irak, au Mali, au Niger, au Panama, à Sao Tomé-et-Principe et en Uruguay. Au Guatemala, le projet "*Tisser la tradition, construire l'avenir : autonomisation économique et créative des femmes poqomchi au Guatemala*" a permis d'offrir une formation pratique sur mesure à une trentaine de tisserandes de Tactic, dans le département d'Alta Verapaz, afin de renforcer leur capacité à utiliser la propriété intellectuelle pour valoriser et commercialiser leurs textiles traditionnels, parallèlement à des stratégies de marketing qui renforcent l'identité culturelle et la pérennité de leurs entreprises. Au Mali et au Niger, le projet intitulé "*Transformation durable des entreprises – Les femmes dans l'agroalimentaire : De l'informel au formel*" a permis à deux femmes chefs d'entreprise formées par l'OMPI, l'une originaire du Mali et l'autre du Niger, de former et d'accompagner chacune au moins 50 autres femmes chefs d'entreprise du secteur agroalimentaire. Ce projet a abouti à l'enregistrement de huit à dix marques au Mali et de 30 noms commerciaux au Niger. Une participante est devenue propriétaire du premier laboratoire de cosmétiques certifié du Mali. À Sao Tomé-et-Principe, le projet intitulé "*Mettre la propriété intellectuelle au service de la croissance et de la compétitivité d'entreprises dirigées par des femmes à Sao Tomé-et-Principe*" a fait de la propriété intellectuelle un outil d'autonomisation pour les femmes chefs d'entreprise. Au total, 24 actifs de marque ont été créés et ont fait l'objet d'un dépôt de demande d'enregistrement, et cinq demandes d'enregistrement pour des marques collectives ont également été déposées au nom de coopératives regroupant des femmes chefs d'entreprise bénéficiaires. En Irak, le projet intitulé "*La propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin*" a aidé huit femmes chefs d'entreprise à tirer parti de la propriété intellectuelle pour développer leur activité, grâce à des sessions de formation et de mentorat. Au Honduras, au Panama et en Uruguay, le projet intitulé "*La propriété intellectuelle au service des femmes chefs d'entreprise en Amérique latine : Créer de la valeur grâce à la propriété intellectuelle*" a aidé les femmes chefs d'entreprise à enregistrer leurs marques, à protéger leurs droits d'auteur et leurs secrets d'affaires, et leur a

<sup>10</sup> La base de données a été créée en juin 2013, comme convenu par le comité lors de sa sixième session.

donné les moyens de s'intégrer pleinement à l'écosystème de l'innovation. Le modèle adaptable utilisé dans le cadre de ce projet peut être reproduit dans d'autres pays et secteurs, favorisant ainsi l'autonomisation économique à long terme et une croissance fondée sur l'innovation.

21. Le Département de la coopération pour le développement a organisé un forum interrégional sur la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin pour les pays arabes et asiatiques, réunissant 23 femmes chefs d'entreprise issues de 14 pays arabes et asiatiques afin de dégager des perspectives utiles, des enseignements concrets et des mesures tournées vers l'avenir. Le lancement mondial de la plateforme "*IP for Her*" de l'OMPI lors de ce forum a marqué une étape importante dans la création d'une communauté mondiale vouée à soutenir les femmes dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Cette plateforme servira de pôle de mise en relation, de renforcement des capacités et de promotion. Par ailleurs, le *Forum interrégional sur la propriété intellectuelle et l'économie de la création – Relier les écosystèmes de la création en Asie et en Amérique latine* – a offert une plateforme non seulement pour le dialogue, mais aussi pour la collaboration entre deux régions riches en culture, en créativité et en innovation. Plus de 50 décideurs politiques, créateurs et chefs de file du secteur ont échangé leurs données d'expérience, partagé leurs pratiques exemplaires et examiné des modèles concrets illustrant comment la propriété intellectuelle peut autonomiser les créateurs et stimuler une croissance durable. L'un des moments forts du Forum a été le lancement de "*WIPO FACE (Fantastic Agents for Creative Economy)*", une nouvelle plateforme mondiale d'engagement communautaire. Le programme WIPO FACE est conçu comme un écosystème à long terme favorisant la collaboration, le mentorat, la promotion et le partage des connaissances entre les acteurs de l'économie de la création qui ont bénéficié de l'assistance technique de l'OMPI.

## ORGANES DE L'OMPI

22. Le Secteur du développement régional et national est le garant du Plan d'action pour le développement de l'OMPI. Grâce à une collaboration interorganisationnelle et sous la direction du CDIP, les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre et davantage intégrées dans les programmes et activités de l'Organisation.

23. Au cours de la période considérée, le CDIP s'est réuni à deux reprises, sous forme hybride : à l'occasion de sa trente-quatrième session, du 5 au 9 mai 2025, et de sa trente-cinquième session, du 17 au 21 novembre 2025. Les États membres ont renouvelé leur appui aux travaux du CDIP et ont réaffirmé leur engagement à continuer de faire progresser la mise en œuvre des recommandations et des projets du Plan d'action pour le développement. Le CDIP a approuvé les deux nouvelles propositions de projet suivantes, ce qui porte à 64 le nombre total de projets du Plan d'action pour le développement approuvés à la fin de 2025 :

- i) proposition de projet présentée par l'État plurinational de Bolivie et coparrainée par l'Inde sur la "*Promotion du développement du tourisme festivalier au moyen de la propriété intellectuelle*". Cette proposition de projet a été approuvée à la trente-quatrième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n<sup>os</sup> 4 et 11 du Plan d'action pour le développement;
- ii) proposition de projet soumise par le Sénégal concernant un "*Projet visant à renforcer le développement du sport au moyen de la propriété intellectuelle dans les pays africains*". Cette proposition de projet a été approuvée à la trente-cinquième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations n<sup>os</sup> 10, 11 et 40 du Plan d'action pour le développement.

24. Les évaluations indépendantes des projets achevés ont continué de jouer un rôle essentiel pour permettre aux États membres de mesurer leur efficacité et leur efficience, et de

tirer des enseignements pour la conception d'initiatives du Plan d'action pour le développement à l'avenir. Au cours de l'année considérée, le comité a examiné le [rapport d'achèvement](#) et le [rapport final d'évaluation indépendante](#) du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)".

25. Le comité a également examiné le "[Rapport d'évaluation de l'impact du projet relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle](#)". Les États membres ont examiné les résultats obtenus par le projet et ont salué leur contribution au renforcement des capacités des institutions de formation judiciaire ainsi qu'à l'amélioration du règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le comité a encouragé le Secrétariat à tenir compte des constatations et conclusions contenues dans le rapport sur la poursuite de la mise en œuvre des activités connexes.

26. En 2025, 18 projets du Plan d'action pour le développement étaient en cours; les progrès accomplis dans le cadre de ces initiatives ont été présentés au comité dans un [rapport sur l'état d'avancement des projets](#). Un autre [rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement](#) a été examiné et les États membres ont remercié le Secrétariat d'avoir établi un rapport simplifié et complet.

27. Le comité a examiné les documents intitulés "[Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement](#)", "[Réponse du Secrétariat concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI](#)" et "[Réponse des États membres concernant l'état des recommandations de l'examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI](#)". Les États membres ont pris note des informations contenues dans ces documents et ont demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux dans les domaines concernés.

28. En outre, le comité a pris note du neuvième [Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées](#), ainsi que de certains des résultats élaborés dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

29. On trouvera ci-dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d'action pour le développement :

- i) *Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle* (projet rebaptisé "Projet relatif aux établissements de formation en propriété intellectuelle") : l'Académie de l'OMPI a continué d'aider les États membres à renforcer leurs capacités de formation en matière de propriété intellectuelle en créant des institutions de formation en matière de propriété intellectuelle autonomes répondant à des objectifs nationaux et des priorités nationales spécifiques. À la fin 2025, 29 institutions nationales de formation en matière de propriété intellectuelle étaient en activité, ainsi que deux institutions régionales au sein de l'ASEAN et de l'ARIPO, au profit de 53 pays.
- ii) *Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés* : l'Organisation a continué d'intégrer ce projet dans ses

activités grâce à la mise en œuvre de *Projets pilotes relatifs à la facilitation du transfert de technologies appropriées dans les PMA aux fins du développement communautaire par l'intermédiaire des universités et des instituts de recherche*. À la fin de 2025, trois projets avaient été menés à bien au Bhoutan, au Malawi et au Sénégal, marqués notamment par le transfert des activités et l'ouverture de discussions avec des partenaires potentiels en vue du déploiement des technologies.

- iii) *La base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)*<sup>11</sup> a continué de recueillir les activités d'assistance technique qui ont été menées à distance ou sous forme hybride. En 2025, 952 activités d'assistance technique menées par l'OMPI étaient enregistrées, auxquelles avaient pris part des participants issus de pays en développement, de PMA et de pays en transition.
- iv) *La base de données relative à la Liste des consultants de l'OMPI* fournit des informations sur les experts et consultants chargés par l'OMPI de mener des activités d'assistance technique particulières au niveau national dans des pays en développement, des PMA et des pays en transition<sup>12</sup>. La base de données comptait 2 966 experts et consultants actifs en 2025.
- v) *Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (WIPO Match)* : l'une des étapes clé a été l'élaboration et le lancement du portail Web intégré et convivial de l'OMPI consacré à la [coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire](#), qui permet d'accéder à WIPO Match et à d'autres outils et ressources liés au développement, tels que le *Catalogue des projets et des résultats du Plan d'action pour le développement*, la *Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle*, la *Liste de consultants dans le domaine de la propriété intellectuelle* et *IP Advantage*. Ce portail facilite l'échange de connaissances, de données d'expériences et d'informations à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sur différents aspects de la propriété intellectuelle et de l'innovation. La plateforme WIPO Match fait actuellement l'objet d'améliorations techniques et d'une restructuration dans le but de fournir davantage d'outils, de services et de fonctionnalités pour accroître son efficacité et son impact.
- vi) *Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés* : l'Organisation a organisé trois tables rondes sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au cours desquelles les participants ont pu échanger des connaissances de manière structurée, apprendre les uns des autres et nouer des partenariats dans le domaine de la propriété intellectuelle, dans le cadre du Plan d'action pour le développement. La troisième table ronde, tenue en novembre 2025, a porté sur "[la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement](#)", et a permis de consolider les discussions antérieures ainsi que des approches plus pratiques et axées sur l'action pour mettre en œuvre la coopération Sud-Sud dans les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. En outre, l'OMPI a continué de participer activement au mécanisme interinstitutions pour la coopération Sud-Sud et triangulaire coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

---

<sup>11</sup> La Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle fournit des informations sur les activités d'assistance technique entreprises par l'OMPI lorsque les pays bénéficiaires sont des pays en développement ou des PMA ou des pays en transition.

<sup>12</sup> Ces consultants ne travaillent ni au siège de l'OMPI ni dans l'un des bureaux extérieurs de l'Organisation.

- vii) *Outils pour l'élaboration de propositions de projets réussies dans le cadre du Plan d'action pour le développement* : la méthodologie de projet a continué d'être intégrée dans les activités ordinaires de l'Organisation à travers une série d'outils et de ressources pratiques. Il s'agissait notamment du [Catalogue des projets et des résultats du Plan d'action pour le développement](#), du [Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement](#) et du cours à distance de l'Académie de l'OMPI sur les projets réussis du Plan d'action pour le développement, dont 46 participants désignés ont bénéficié en 2025. En outre, des activités de formation sur mesure sur la création et la mise en œuvre de projets ont été organisées pour les États membres et d'autres parties prenantes intéressées.
- viii) *Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA* : les activités du projet ont été intégrées dans les activités ordinaires du secteur et s'inscrivent dans l'assistance technique fournie dans les domaines de l'image de marque des produits et du développement des entreprises. En République démocratique populaire lao, par exemple, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a continué de mettre en œuvre l'initiative "One District One Products" (ODOP), qui aide les petites entreprises à améliorer leurs opérations logistiques et commerciales.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

30. Le Secteur du développement régional et national est chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

- i) *Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle* : le projet a continué de progresser vers ses objectifs consistant à examiner le rôle des outils de propriété intellectuelle et de l'innovation dans la promotion de lieux de travail plus sûrs et dans la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles. La [cartographie de brevets sur le thème "Santé et sécurité au travail"](#) a été publiée officiellement lors d'un événement spécial organisé en marge de la trente-quatrième session du CDIP, et une étude exploratoire a été présentée de manière formelle au comité. À partir de ces résultats analytiques, un programme de formation modulaire intitulé "La propriété intellectuelle au service de lieux de travail plus sûrs" a été élaboré afin de faire mieux connaître les moyens par lesquels les outils de propriété intellectuelle peuvent soutenir l'innovation en matière de santé et de sécurité au travail. Structuré autour des technologies de prévision, de détection et de protection, le programme intègre des notions de propriété intellectuelle dans les cadres de santé et de sécurité au travail et contient des exemples pratiques. Il a été présenté à la trente-cinquième session du CDIP et sera mis à disposition sur la plateforme de l'Académie de l'OMPI. L'équipe chargée de l'analyse des données de propriété intellectuelle de l'Organisation a réalisé des cartographies approfondies des technologies brevetées pour les quatre pays bénéficiaires<sup>13</sup>. À l'issue de ces travaux, les préparatifs ont été lancés en vue d'une formation nationale de sensibilisation sur place en Tunisie.
- ii) *Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur* : en 2025, des travaux exhaustifs de cartographie et d'évaluation de l'enseignement et de l'innovation dans le domaine des STIM ont été menés à bien dans les quatre pays bénéficiaires, sous forme notamment d'analyses documentaires, de recueil de bonnes pratiques, de témoignages de jeunes innovateurs et d'évaluations des principaux défis et perspectives pour les

<sup>13</sup> Le Cameroun, la Gambie, la République islamique d'Iran et la Tunisie.

enseignants et les apprenants. Des structures nationales de mise en œuvre ont été mises en place grâce à la création d'équipes nationales, à l'établissement de partenariats avec les offices nationaux de la propriété intellectuelle et les ministères de l'éducation, ainsi qu'à l'identification de jeunes innovateurs locaux. En conséquence, des sessions de sensibilisation à la propriété intellectuelle et aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques ont été organisées à l'intention de plus de 1 000 élèves dans 11 écoles publiques. Parallèlement, plus de 110 éducateurs au Chili, en Jordanie, en Malaisie et en Ouganda ont suivi une formation ciblée et bénéficié d'un accompagnement en matière de création de réseaux afin de renforcer leurs capacités dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

- iii) *Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité* : en 2025, le projet est entré dans sa phase initiale de mise en œuvre. Les activités préparatoires ont jeté les bases nécessaires au recensement et à l'évaluation des formations proposées dans les établissements d'enseignement artistique et créatif postsecondaire, dont le lancement est prévu en 2026. Cette évaluation fournira une analyse factuelle de la situation actuelle, des lacunes et des besoins en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les créateurs à l'échelle nationale. Les conclusions guideront l'élaboration d'un programme d'études sur mesure en matière de propriété intellectuelle destiné aux créateurs, à partir du niveau élémentaire et adapté aux contextes nationaux et aux réalités institutionnelles des pays bénéficiaires.
- iv) *Maintenir et renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement* : ce projet repose sur les résultats du projet du Plan d'action pour le développement concernant l'"enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique"<sup>14</sup>, maintenant achevé. Au cours de la période considérée, un programme complet de formation pratique sur l'enregistrement, la gestion et l'utilisation des marques collectives a été mis au point. Les travaux se sont poursuivis afin d'adapter les supports de formation aux contextes juridiques et institutionnels de chaque pays bénéficiaire. En étroite coordination avec les coordonnateurs nationaux, des exemples, des études de cas et des textes législatifs propres à chaque pays ont été intégrés afin de garantir la pertinence de la formation au regard du contexte. En outre, une activité de formation des formateurs sur les marques collectives a été menée en Indonésie en août 2025 et aux Philippines en décembre 2025, et des travaux sont en cours pour organiser des activités similaires dans les autres pays bénéficiaires.
- v) *Création d'un centre de ressources et de prospective pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI<sup>15</sup>* : au cours de la période considérée, des travaux préparatoires ont été menés pour les cinq études de cas, notamment la recherche de candidats potentiels parmi les États membres. Les travaux ont également commencé en vue de l'élaboration d'un cadre analytique pour les études de cas.

---

<sup>14</sup> Le projet aide les entrepreneurs et les communautés locales de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, de l'Indonésie, des Philippines et de la Tunisie à utiliser efficacement les marques collectives pour améliorer leur positionnement sur le marché et favoriser le développement économique local.

<sup>15</sup> Le projet est mis en œuvre en collaboration avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.

- vi) *Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle* : la mise en œuvre a débuté par le lancement d'un [microsite dédié de l'OMPI](#) qui présente les principaux résultats attendus, notamment un répertoire de connaissances, un questionnaire en ligne, des actualités et des événements, ainsi qu'une galerie des *acteurs du changement* mettant en avant les examinateurs désignés par les offices nationaux de propriété intellectuelle. Les activités du projet comprenaient quatre webinaires, un concours vidéo, six sessions virtuelles de création de réseaux, la mise en place d'un répertoire d'examineurs en propriété intellectuelle et la visite du siège de l'OMPI pour les lauréats du concours vidéo. Le 11 novembre 2025, l'OMPI et plusieurs offices nationaux de propriété intellectuelle ont célébré cet événement en organisant des événements et des activités visant à mettre en avant la contribution des examinateurs en propriété intellectuelle.

## II. SECTEUR DES BREVETS ET DE LA TECHNOLOGIE

31. En 2025, le Secteur des brevets et de la technologie a continué d'aider les États membres à renforcer leurs cadres législatifs et stratégiques en matière de protection des actifs liés à l'innovation. Dans le même temps, il a facilité les délibérations menées par les États membres au sujet des processus d'établissement de normes concernés, créant ainsi un environnement propice au dialogue constructif et à la collaboration. Le secteur a encore élargi ses activités grâce à des activités ciblées de formation, d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition. Ces activités ont notamment porté sur l'utilisation efficace du système international des brevets et la modernisation de l'administration des brevets. Le secteur a également continué de participer aux efforts généraux de l'Organisation visant à élargir la participation à l'innovation, notamment par des initiatives coordonnées visant à renforcer la participation des femmes au système des brevets et à l'écosystème de l'innovation au sens large.

### DROIT DES BREVETS ET DE LA TECHNOLOGIE ET TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

32. En 2025, le secteur a fourni des conseils législatifs et de politique générale dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des secrets d'affaires et des schémas de configuration de circuits intégrés à 14 pays en développement, PMA et pays en transition<sup>16</sup>. Il a également continué d'apporter un appui à des États parties actuels ou potentiels à la Convention de Paris, au Traité sur le droit des brevets et au Traité de Budapest, notamment en leur fournissant des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant l'échange de données d'expérience entre États membres sur l'application nationale des traités. Cet appui a permis aux États membres de développer et de perfectionner encore leur cadre législatif pour protéger les actifs liés à l'innovation, en fonction, entre autres, de leur niveau de développement respectif, de leurs priorités de politique générale et de leurs obligations internationales, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 13, 14 et 17 du Plan d'action pour le développement.

33. Dans le prolongement de ces activités, le secteur a lancé en juin 2025 le [Guide du droit des brevets et des technologies à l'intention des États membres radiés de la liste des PMA](#), afin d'accompagner les pays qui s'appêtent à sortir de cette catégorie. Ce guide fournit des orientations pratiques sur des questions législatives et de politique générale dans le domaine des brevets, des secrets d'affaires et d'autres aspects connexes de la propriété industrielle,

---

<sup>16</sup> Quatre dans la région Afrique, quatre dans la région Asie-Pacifique, trois dans la région Amérique latine et Caraïbes, deux dans la région des pays arabes et un dans la région Europe-Eurasie.

ainsi que sur les moyens de les faire respecter. Son objectif est de faciliter la transition vers le statut de pays en développement.

34. Le secteur a continué de promouvoir la diffusion internationale des informations techniques relatives aux innovations au moyen de la base de données gratuite [PATENTSCOPE](#) de l'OMPI. PATENTSCOPE donne accès à près de 126 millions d'inventions pouvant faire l'objet de recherches, dont quelque 5,3 millions de demandes selon le PCT publiées. En 2025, plus de 283 824 nouvelles demandes selon le PCT (contenant la divulgation de l'invention) étaient accessibles dans PATENTSCOPE. En moyenne, 5 458 nouvelles demandes selon le PCT ont été publiées chaque semaine<sup>17</sup>, contribuant ainsi à la diffusion de l'information en matière de brevets. Afin de faciliter l'accès à PATENTSCOPE et son utilisation, 24 webinaires gratuits liés à cette base de données et cinq sessions de formation supplémentaires, organisés en collaboration avec les équipes du PCT et des CATI, ont eu lieu au cours de l'année considérée.

35. Le secteur a également continué de mener des activités ciblées de sensibilisation des utilisateurs, d'assistance technique et de renforcement des capacités, adaptées aux besoins et au contexte de chaque État membre bénéficiaire. En 2025, plus de 50 activités d'assistance technique liées au PCT ont été menées dans plus de 65 pays bénéficiant de réductions des taxes PCT, auxquelles plus de 5 000 participants ont participé. La répartition entre les activités en présentiel et les activités en ligne était d'environ 60% contre 40% respectivement, ce qui témoigne d'une prise en compte rigoureuse des besoins spécifiques des bénéficiaires.

36. Dans le cadre de sa stratégie globale visant à promouvoir le PCT et de ses efforts visant à renforcer la collaboration régionale, le secteur a participé à cinq grandes manifestations internationales dans différentes régions : i) *VivaTech 2025* en France; ii) la *troisième édition de l'Exposition internationale sur les chaînes d'approvisionnement* (CISCE) en Chine; iii) la *Semaine de la propriété intellectuelle à Singapour et la réunion des prestataires d'assistance technique de l'ASEAN à Singapour*; iv) le *vingt-troisième Congrès de l'Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI)* en Argentine; et v) le *dixième Salon international des inventions d'Istanbul – ISIF' 25* en Türkiye. Ces manifestations ont rassemblé des parties prenantes très diverses, en particulier des représentants de nombreux pays en développement.

37. En outre, le secteur a continué d'organiser des formations sur le système ePCT afin de veiller à ce que les compétences des personnes chargées d'examiner les demandes quant à la forme au sein des offices récepteurs soient conformes aux normes requises. Trois séminaires conjoints consacrés à la fois au PCT et au système de Madrid ont été organisés dans des régions différentes. Parallèlement à l'approche en matière de fourniture d'assistance technique à la demande, sur la base d'une demande unique émanant d'un État contractant du PCT, l'approche fondée sur des projets introduite en 2023 a été davantage consolidée. Cette approche globale consiste à évaluer les besoins de formation des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs et des parties prenantes concernées, puis à concevoir et mettre en œuvre des projets sur mesure. À la fin de 2025, les projets suivants avaient été conçus et mis en œuvre : "*PCT Curriculum*", "*PCT and Youth*", "*PCT-IP and Women*", "*PCT Refresher and Clinics*", "*PCT Finance*" et "*The Innovator's Journey*".

38. Au cours de l'année considérée, la réduction de 90% de la taxe internationale de dépôt et de certaines autres taxes a continué de s'appliquer aux demandes internationales déposées par des personnes physiques originaires de pays en développement, ainsi qu'à tous les déposants issus des PMA. À la fin de 2025, plus de 110 offices de propriété intellectuelle avaient accès au service ePCT à l'intention des offices en leur qualité d'offices récepteurs, d'administrations chargées de la recherche internationale ou d'offices désignés. Il convient de noter que 92 de ces offices utilisaient ce service, en leur qualité d'office récepteur, comme

---

<sup>17</sup> Le nombre maximal de demandes publiées était de 13 335, tandis que le nombre minimal était de 2 655.

principal outil d'instruction des demandes internationales. Tous ces offices proposaient également à leurs clients le service de dépôt ePCT pour déposer de nouvelles demandes internationales en ligne.

## LES FEMMES ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

39. En 2025, le secteur a continué d'avancer dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation en matière de propriété intellectuelle en faveur des femmes et des filles<sup>18</sup>. S'appuyant sur les progrès réalisés en 2023 et 2024, ces efforts ont permis de renforcer les initiatives mondiales visant à accroître la participation des femmes à l'innovation, à la créativité et au système de propriété intellectuelle. Conformément au plan stratégique à moyen terme 2022-2026 de l'OMPI, les initiatives se concentrent sur les trois piliers suivants : i) aide aux pouvoirs publics pour l'intégration d'une perspective favorable aux femmes dans la législation, les politiques générales, les programmes et les projets dans le domaine de la propriété intellectuelle (pilier 1); ii) recherche en vue de déterminer l'ampleur et la nature des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de formuler des stratégies pour les réduire (pilier 2); et iii) mise en œuvre de nouveaux projets dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de renforcer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle des femmes et des institutions qui les appuient (pilier 3).

40. Au titre du pilier 1, l'[édition 2025 du Colloque sur les femmes et la propriété intellectuelle](#) s'est déroulée avec succès du 30 avril au 2 mai 2025, au siège de l'OMPI et en ligne. Cette troisième édition a réuni plus de 120 parties prenantes représentant 64 offices de propriété intellectuelle et d'autres organismes publics axés sur l'innovation, offrant ainsi une plateforme de dialogue et de collaboration visant à promouvoir la participation des femmes à l'innovation, à la créativité et au système de propriété intellectuelle. Les séances ont porté sur des thèmes tels que l'élaboration des politiques, la formulation de politiques fondées sur les données, la mise en œuvre des programmes et des projets, la collaboration et la communication. Parallèlement, le secteur a enrichi la [base de données de l'IPGAP](#) en 2025 afin d'y intégrer de nouvelles politiques et initiatives visant à remédier aux déséquilibres. Il a également lancé une série de sessions trimestrielles intitulée "*Promouvoir les femmes et la propriété intellectuelle : une série de reportages*" (Advancing Women and IP : A Spotlight Series), qui met en avant les bonnes pratiques répertoriées dans la base de données.

41. Au titre du pilier 2, l'OMPI a organisé la deuxième édition de la [Réunion mondiale des spécialistes de la recherche sur le renforcement de la participation des femmes à l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle](#), les 24 et 25 novembre 2025. Cet événement a réuni des économistes, des juristes et des décideurs politiques pour des exposés sur les travaux de recherche menés dans plus de 20 pays, dans le but de faire avancer le débat sur l'évaluation des différents aspects de la participation des femmes à l'innovation, à la créativité et à la propriété intellectuelle, et d'identifier des stratégies visant à combler les disparités persistantes en matière de participation.

42. En 2025, le secteur a également continué de coordonner l'élaboration d'une [déclaration commune](#) en s'associant avec plus de 60 offices de propriété intellectuelle et organisations du monde entier à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Conforme au thème de cette année, "Pour TOUTES les femmes et les filles : *égalité et autonomisation*", cette déclaration réaffirmait un engagement commun en faveur de l'autonomisation des femmes dans les domaines de la créativité et de l'innovation. Elle soulignait l'importance de promouvoir les initiatives visant à renforcer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle, de soutenir les programmes de mentorat et d'éducation, ainsi que de mener des

---

<sup>18</sup> Grâce au [Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes](#) (IPGAP).

recherches fondées sur des données et d'en diffuser les résultats afin de contribuer à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles.

## ORGANES DE L'OMPI

43. Le secteur a continué de soutenir les travaux du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui a tenu sa trente-septième session dans un format hybride du 3 au 7 novembre 2025. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les travaux du SCP ont continué d'être réalisés à l'initiative des États membres et ouvertes à tous, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres et en tenant compte de leurs différences en matière de niveau de développement. Ainsi qu'il ressort du [Résumé présenté par le président](#), les États membres ont continué d'examiner, notamment, les questions suivantes : i) les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet, ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, iii) les brevets et la santé, iv) la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients, et v) le transfert de technologie. En particulier, les États membres ont échangé des informations sur leurs législations, leurs pratiques et leurs expériences concernant l'exception relative à l'utilisation d'inventions brevetées par les agriculteurs et les obtenteurs; les exigences quant au fond et à la procédure en matière de division volontaire des demandes de brevet, les brevets et les technologies émergentes<sup>19</sup>; l'utilisation de divers outils, y compris l'IA, pour des procédures d'examen en matière de brevets efficaces; les aspects transfrontières de la confidentialité des échanges entre les clients et leurs conseillers en brevets; ainsi que le transfert de technologie, notamment les brevets essentiels à l'application d'une norme, avec un échange au niveau des experts sur les pratiques recommandées et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs de la santé et des technologies vertes, l'accent étant mis sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire. Le SCP a également examiné le document établi par le Secrétariat intitulé "[État d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 14 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en ce qui concerne la fourniture par l'OMPI d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés](#)".

### III. SECTEUR DES MARQUES ET DES DESSINS ET MODELES

44. En 2025, le Secteur des marques et des dessins et modèles a continué d'aider les États membres à renforcer leurs cadres législatifs et institutionnels dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, tout en fournissant des conseils pratiques sur l'utilisation efficace des marques et des dessins et modèles, conformément aux objectifs socioéconomiques nationaux. Le secteur a encore élargi et approfondi ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, en particulier à l'intention des PMA, des pays en développement et des pays en transition, grâce à des programmes de formation sur mesure, des ateliers régionaux et sous-régionaux, des initiatives de partage des connaissances, ainsi que des webinaires et des programmes d'enseignement à distance, renforçant ainsi les capacités institutionnelles, encourageant les bonnes pratiques et dotant les parties prenantes des outils nécessaires pour gérer efficacement la protection des marques et des dessins et modèles.

### ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

45. Le secteur a continué de veiller à ce que ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités soient menées conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. Dans ce contexte, en 2025, le secteur a répondu à

---

<sup>19</sup> Y compris une session d'experts sur les options juridiques et de politique générale relatives aux critères de brevetabilité et à la qualité d'inventeur de l'intelligence artificielle.

12 demandes d'assistance en matière législative émanant de huit pays<sup>20</sup>. Parmi ces demandes, trois concernaient des marques, six des dessins et modèles industriels et trois des indications géographiques. Le secteur a également continué d'étendre son champ d'action grâce à des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dont 12 concernaient des marques, 16 des dessins et modèles industriels et quatre des indications géographiques<sup>21</sup>. Cinq de ces activités ont été menées au niveau sous-régional : une pour les pays de l'ASEAN, une pour la région des Caraïbes, une pour les membres de l'Union africaine, une pour les pays arabes et une pour la région Asie et Pacifique.

46. En 2025, le secteur a mené un large éventail d'activités visant à aider les pays en développement et les PMA à faciliter et à élargir l'accès à la protection internationale des marques dans le cadre du système de Madrid. Conscient de l'importance de la protection des marques pour préserver et exploiter leur valeur sur les marchés internationaux, le secteur a organisé des séminaires et des ateliers de sensibilisation et à caractère technique, dispensé des formations au personnel des offices de propriété intellectuelle, invité des examinateurs à suivre des formations spécialisées et permis à certains offices de propriété intellectuelle de pays en développement de participer au *programme de bourses de Madrid*. Il a également fourni une assistance technique et juridique afin d'aider les offices de propriété intellectuelle à se préparer à l'adhésion au Protocole de Madrid ou à sa mise en œuvre. Par ailleurs, en plus de son appui direct aux offices de propriété intellectuelle, le secteur a notamment mis au point des webinaires et des vidéos pédagogiques afin de répondre aux besoins d'un éventail plus large de parties prenantes, notamment les utilisateurs de marques et les conseils en propriété intellectuelle.

47. Au cours de l'année considérée, le secteur a également apporté aux États membres un appui complet sur le plan législatif et technique et en matière de renforcement des capacités dans le cadre du système de La Haye. Une assistance juridique et technique a été fournie à une dizaine d'États membres en vue de leur adhésion, parallèlement à des conseils sur les évolutions législatives à venir ayant une incidence sur le système de La Haye. Le secteur a également aidé plus de six parties contractantes à rédiger, réviser ou retirer des déclarations et d'autres mesures juridiques nécessaires à la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Parmi les activités de renforcement des capacités ont figuré des formations postérieures à l'adhésion à l'intention de deux offices de propriété intellectuelle, ainsi que des sessions de formation technique sur mesure destinées aux principaux utilisateurs et parties prenantes des pays en développement et des PMA, notamment dans le cadre d'initiatives régionales menées dans les Caraïbes et dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Parallèlement, le secteur a organisé régulièrement des webinaires publics dans les trois langues de travail du système de La Haye et publié des épisodes de podcast afin de mieux faire connaître le système et d'encourager son utilisation. Il a lancé le [cours d'enseignement à distance sur le système de La Haye \(DL-304\)](#), en collaboration avec l'Académie de l'OMPI. Le secteur a également contribué à la mise en œuvre du projet relevant du Plan d'action pour le développement et consistant à mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle et à renforcer leurs compétences, notamment par l'élaboration de contenu pour microsite, l'organisation de webinaires et la mise en place d'activités de partage de données d'expérience visant à renforcer les capacités des examinateurs et à sensibiliser le public.

## ORGANES DE L'OMPI

48. Le secteur a continué d'appuyer les activités menées par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) qui a

---

<sup>20</sup> Trois de pays africains, deux de la région Asie et Pacifique, un d'un pays arabe et deux de pays en transition.

<sup>21</sup> Certaines activités avaient trait à deux ou trois types de droits de propriété intellectuelle.

tenu sa quarante-huitième session du 24 au 27 mars 2025<sup>22</sup>. Lors de sa session, le SCT a poursuivi l'examen de deux propositions portant sur les dessins et modèles industriels, notamment une proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'une [étude sur l'incidence de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle sur l'innovation](#). Il a également poursuivi l'examen de quatre propositions d'États membres relatives à la protection des noms de pays. Des séances d'information sur la "protection des marques-pays" et les "indications géographiques" ont également eu lieu. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les délibérations ont été ouvertes à tous et régies par les États membres. En outre, une *séance d'information virtuelle sur la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques* s'est tenue le 21 février 2025, avant la quarante-huitième session du SCT.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

49. Le projet sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés a été achevé en avril 2016, puis évalué en mars 2017. Lors de sa vingtième session tenue en décembre 2017, le CDIP a approuvé les activités de suivi ci-après, après examen de l'évaluation du projet. Dans ce contexte, au cours de la période considérée, les résultats obtenus et les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont continué d'être intégrées au travail ordinaire de sensibilisation et de renforcement des capacités de l'Organisation.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

50. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

- i) *Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement* : conformément à la stratégie, la mise en œuvre du projet s'est poursuivie en Algérie, au Brésil, au Pakistan et en Ouganda. Des études nationales sur les défis rencontrés après l'enregistrement ont été menées à bien et synthétisées, et leurs conclusions ont été regroupées dans une étude mondiale, publiée sur le site Web de l'OMPI et présentée lors d'une conférence internationale sur les indications géographiques organisée au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome. Plusieurs ateliers, formations et séances de coaching ont été organisés afin de diffuser les résultats d'études nationales, de dialoguer avec les autorités nationales, les producteurs de produits bénéficiant d'une indication géographique et d'autres parties prenantes concernées, et de renforcer la gouvernance interne des groupements de ces producteurs, ainsi que la gestion collective (notamment le contrôle qualité, la promotion, l'image de marque et les stratégies de commercialisation des produits bénéficiant d'une indication géographique) dans les quatre pays bénéficiaires. Le projet a permis de faire progresser l'identification et la mise au point d'outils de contrôle ou de certification et de promotion ou de commercialisation, notamment : la conception de systèmes de contrôle et de certification, ainsi que la collaboration avec des prestataires de solutions de traçabilité<sup>23</sup>; l'élaboration de stratégies de commercialisation et de gestion des marques<sup>24</sup>; et la création de sites Web promotionnels, de supports audiovisuels et

---

<sup>22</sup> Le résumé présenté par le président est accessible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/edocs/mdocs/sct/fr/sct\\_48/sct\\_48\\_5.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/sct/fr/sct_48/sct_48_5.pdf).

<sup>23</sup> Notamment au Brésil et en Ouganda.

<sup>24</sup> Notamment en Algérie, au Brésil et en Ouganda.

de dépliants visant à mieux faire connaître les quatre groupements de producteurs de produits bénéficiant d'une indication géographique. D'autres actions de sensibilisation et de promotion ont été menées dans les pays bénéficiaires afin de renforcer la gouvernance, la visibilité et la pérennité des indications géographiques sélectionnées.

- ii) *La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux* : au cours de la période considérée, l'avancement du projet s'est déroulé conformément à la stratégie de mise en œuvre décrite dans le descriptif de projet. Un atelier réunissant des experts internationaux s'est tenu en juin 2025 à Genève afin d'élaborer et de perfectionner une méthodologie permettant d'évaluer l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales, ainsi que leur rôle dans la préservation et la revitalisation des arts et traditions locaux. Les discussions ont également mis en évidence l'intérêt potentiel d'élaborer un guide pour l'évaluation des écosystèmes d'indications géographiques et la collecte des données associées.
- iii) *Projet Propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle* : la mise en œuvre de la phase II du projet s'est poursuivie en 2025 au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou. Dans le prolongement des efforts déployés en 2024 et en collaboration avec les équipes nationales de mise en œuvre, des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités consacrés aux outils de propriété intellectuelle et à leur utilisation efficace pour promouvoir le tourisme gastronomique ont été organisés au Cameroun<sup>25</sup>, en Malaisie<sup>26</sup> et au Maroc<sup>27</sup> au cours de l'année considérée<sup>28</sup>. Dans tous les pays bénéficiaires, les parties prenantes ont également participé à l'identification et à la mise au point d'outils de propriété intellectuelle adaptés pour protéger et promouvoir les traditions culinaires sélectionnées, notamment par l'élaboration de règlements d'utilisation, le renforcement organisationnel des associations locales et l'élaboration de stratégies en matière de marques et de promotion. Les coordonnateurs nationaux et les consultants ont continué d'appuyer la mise en œuvre du projet, et des réunions de coordination trimestrielles ont été organisées afin de favoriser l'apprentissage entre pairs et de suivre les progrès réalisés dans les pays participants.

#### IV. SECTEUR DU DROIT D'AUTEUR ET DES INDUSTRIES DE LA CREATION

51. Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a continué d'aider les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, ainsi qu'à actualiser leurs connaissances et leurs compétences pratiques pour tirer parti du droit d'auteur et des droits connexes comme moteurs du développement. En 2025, le secteur a fourni des conseils sur mesure en matière de législation, de politiques, d'infrastructures et de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les industries de la création numérique et les nouveaux modèles économiques. Des activités de renforcement des capacités ont été menées à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a continué d'accomplir sa mission consistant à accroître la disponibilité des livres dans des formats accessibles, favorisant ainsi la participation à l'éducation, à l'emploi et à la vie culturelle des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Les efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale se sont poursuivis grâce à des plateformes telles que

<sup>25</sup> En février 2025, concernant le ndolé.

<sup>26</sup> En mai 2025, concernant le nasi kerabu.

<sup>27</sup> En mai 2025, concernant le tangia marrakchia.

<sup>28</sup> Des activités similaires liées à l'ocopa arequipaña au Pérou avaient eu lieu en 2024.

“[Creators Learn Intellectual Property](#)” (CLIP) de l’OMPI et le [programme des Prix mondiaux de l’OMPI](#), qui ont enregistré une croissance soutenue, attirant un nombre record de candidatures et démontrant une fois de plus le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu’outil stratégique pour l’innovation, l’entrepreneuriat et une croissance axée sur l’impact, notamment parmi les start-up, les femmes et les jeunes entrepreneurs.

## ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

52. Les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué d’être guidées par les recommandations du Plan d’action pour le développement. En 2025, des conseils législatifs sur mesure ont été fournis à 14 États membres et une organisation régionale regroupant huit États membres. D’autres États membres ont été informés des dispositions consacrées au droit d’auteur et aux droits connexes dans leurs stratégies nationales.

53. Au cours de l’année considérée, l’OMPI a mené un large éventail d’activités d’assistance technique et de renforcement des capacités, axées sur la demande, au profit des parties prenantes des pays en développement et des PMA, dans le but de renforcer les systèmes de gestion collective et de favoriser des écosystèmes équilibrés en matière de droit d’auteur. Ces initiatives s’adressaient aux décideurs politiques, aux bureaux du droit d’auteur, aux dirigeants d’organisations de gestion collective et aux spécialistes des industries culturelles et de la création. Parmi ces activités figuraient des programmes de mentorat régionaux et interrégionaux destinés aux dirigeants d’organisations de gestion collective nouvelles ou émergentes du secteur musical en Asie, organisés en collaboration avec le Bureau du droit d’auteur du Japon et la Confédération internationale des sociétés d’auteurs et compositeurs (CISAC), ainsi que la poursuite de projets conjoints avec la Fédération internationale des organisations de droits de reproduction (IFRRO) visant à renforcer la gestion collective de la reprographie et des œuvres textuelles et iconographiques dans les pays africains francophones et anglophones. D’autres séminaires, ateliers sur la concession de licences et campagnes de sensibilisation destinés aux utilisateurs et aux titulaires de droits au niveau national et régional, une aide pour l’élaboration de manuels d’exploitation et de concession de licences et des services de conseils législatifs et de politique générale concernant les cadres de gestion collective, la fixation des tarifs et les systèmes de rémunération ont été fournis à travers le monde, parallèlement à l’actualisation de la Boîte à outils de l’OMPI relative aux bonnes pratiques à l’intention des organisations de gestion collective<sup>29</sup>, qui sert de référence mondiale, et à l’élaboration en cours d’un Modèle de politique du droit d’auteur de l’OMPI et des directives d’adaptation<sup>30</sup> pour les universités et les instituts de recherche publics, renforçant ainsi les capacités institutionnelles et favorisant des écosystèmes du droit d’auteur équilibrés et efficaces.

54. En 2025, le secteur a encore renforcé la portée et l’impact mondiaux de la plateforme CLIP de l’OMPI, en élargissant l’accès à une formation pratique en matière de propriété intellectuelle pour les créateurs du monde entier, en mettant particulièrement l’accent sur les pays en développement et en s’attachant à réduire la fracture numérique. Le lancement de l’application mobile CLIP de l’OMPI<sup>31</sup>, disponible sur Android et iOS, a marqué une étape importante. Elle offre des fonctionnalités hors ligne permettant d’accéder aux ressources essentielles en matière de propriété intellectuelle dans les zones où la connexion Internet est limitée. Le lancement de l’API du glossaire CLIP de l’OMPI en novembre 2025 a encore

---

<sup>29</sup> Ce document, qui n’a pas un caractère normatif, rassemble des exemples de lois, de règlements et de codes de conduite dans le domaine de la gestion collective tirés du monde entier.

<sup>30</sup> L’objectif est d’aider les universités et les instituts de recherche à élaborer des politiques institutionnelles en matière de droit d’auteur permettant une gestion efficace des actifs protégés par le droit d’auteur et une utilisation appropriée des œuvres protégées.

<sup>31</sup> L’application offre actuellement un accès complet au contenu des fondamentaux musicaux de CLIP.

amélioré l'accès à la connaissance en mettant gratuitement à disposition la vaste base de données CLIP, qui compte 400 termes techniques, afin qu'elle puisse être intégrée à des plateformes tierces. La série "*Paroles d'experts sur CLIP*" de l'OMPI a encouragé des récits innovants sur l'éducation à la propriété intellectuelle grâce à des contenus produits localement mettant en vedette des créateurs de différentes régions<sup>32</sup>. Parallèlement, l'initiative "*Champions de la plateforme CLIP*" de l'OMPI a renforcé son action de terrain en organisant 19 activités dans 14 pays, notamment en Afrique et en Amérique latine<sup>33</sup>. Grâce au soutien du Fonds fiduciaire du Japon pour le droit d'auteur, la plateforme CLIP de l'OMPI a également lancé son premier programme régional spécialisé en Indonésie. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, la plateforme en ligne CLIP de l'OMPI a attiré près de 180 000 visiteurs uniques provenant de plus de 200 pays, preuve de la forte demande mondiale pour des ressources pédagogiques accessibles en matière de propriété intellectuelle.

55. L'ABC a continué de progresser dans la mise en œuvre efficace du Traité de Marrakech, en fournissant une aide aux personnes aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Au cœur de cette initiative se trouve le Service mondial d'échange de livres de l'ABC, qui continue de mettre à disposition un catalogue en ligne de livres, sous des formats accessibles et gratuitement, à plus de 140 entités autorisées au service de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, et qui facilite l'échange transfrontière de livres accessibles. Fin 2025, dans le cadre du Traité de Marrakech, le service mondial d'échange de livres disposait de plus de 1,2 million de titres disponibles pour les échanges transfrontières, dont plus de 118 000 titres en braille numérique, parmi lesquels 17 000 partitions musicales en braille. Afin de renforcer encore l'autonomie des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, l'ABC a poursuivi le développement de son application pour bénéficiaires, qui permet aux utilisateurs éligibles de rechercher et de télécharger directement et instantanément des livres accessibles. Le catalogue est également accessible via *Dolphin EasyReader*, une application de lecture très prisée, disponible sur des appareils intelligents et proposée gratuitement aux entités autorisées participantes. Fin 2025, 53 entités autorisées s'étaient engagées à proposer des services destinés directement aux usagers, dont 20 organisations situées dans des pays en développement et des PMA. L'impact croissant de ces initiatives se traduit par une participation accrue des bénéficiaires, avec plus de 33 000 livres téléchargés directement par des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés entre 2021 et la fin de 2025, marquant ainsi une étape importante dans l'élargissement de l'accès équitable à l'information à l'échelle mondiale.

56. Par ailleurs, l'ABC a continué de renforcer les capacités nationales et régionales en vue de la mise en œuvre du Traité de Marrakech, au moyen de formations, d'une assistance technique et d'actions régionales ciblées. Dans ce contexte, l'ABC a mené divers projets de formation et d'assistance technique dans les pays en développement et les PMA, visant à permettre aux organisations partenaires de produire de manière autonome du matériel pédagogique dans des formats accessibles destinés aux élèves ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Fin 2025, ces initiatives avaient permis de produire près de 23 000 exemplaires de manuels scolaires dans des formats accessibles, rédigés dans les langues nationales, dans plus de 40 pays, contribuant ainsi au renforcement des capacités de production locales.

57. Par ailleurs, l'ABC et la Division du droit d'auteur ont coorganisé deux grands ateliers régionaux fin 2025 afin de mettre en pratique les principes du Traité de Marrakech. Le premier atelier a été organisé à la Trinité-et-Tobago du 25 au 27 novembre 2025, avec la collaboration de l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago et de la National Library and

---

<sup>32</sup> Cabo Verde, France, Sénégal et Suisse.

<sup>33</sup> Notamment l'Angola, le Bénin, le Brésil, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad.

Information System Authority (NALIS). Cet atelier a réuni des représentants de 13 pays des Caraïbes et mis en évidence les possibilités de partage de supports pédagogiques accessibles dans toute la région, compte tenu notamment de l'harmonisation des programmes d'enseignement secondaire dans la région. Le deuxième atelier régional, organisé en Tunisie du 4 au 6 décembre 2025 en collaboration avec l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins, a réuni des participants issus de 17 pays arabes. Cet atelier avait pour objectif d'accélérer l'adhésion au Traité de Marrakech et sa mise en œuvre, ainsi que de remédier à la sous-représentation des ouvrages en langue arabe au sein du Service mondial d'échange de livres de l'ABC. Au cours de l'année considérée, un autre temps fort a été le "*Prix international d'excellence de l'ABC 2025*", qui a récompensé des contributions exceptionnelles à l'édition accessible provenant de différentes régions. Les lauréats ont été annoncés lors du Sommet mondial de la cécité organisé à São Paulo (Brésil). Conjointement, ces initiatives ont renforcé le rôle de l'ABC dans la promotion d'un accès inclusif au savoir et le renforcement de l'écosystème mondial de l'édition accessible.

58. Les Prix mondiaux de l'OMPI ont continué de se développer en 2025, attirant un nombre record de plus de 780 candidatures provenant de 95 pays, soumises par des start-up et des PME qui utilisent la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation dans divers secteurs, notamment la santé, l'environnement, l'agroalimentaire, les industries de la création et les technologies de l'information et de la communication. À l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux, un jury international a présélectionné 30 finalistes et désigné 10 lauréats, qui ont tous démontré leur capacité à utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique pour développer leurs innovations et générer un impact concret. L'édition 2025 a également introduit deux nouvelles distinctions, "Meilleure entrepreneuse 2025" et "Meilleur jeune entrepreneur 2025", qui récompensent le leadership qui inspire au-delà de l'innovation. La mise en œuvre réussie de programmes de mentorat individuels avec tous les lauréats a encore renforcé le rôle des Prix en tant qu'initiative d'accélération, permettant aux bénéficiaires d'affiner leurs stratégies en matière de propriété intellectuelle, de s'étendre sur les marchés internationaux, de nouer des partenariats commerciaux, d'améliorer l'efficacité de la gestion de la propriété intellectuelle et d'accroître leur visibilité mondiale, consolidant ainsi le rôle de la propriété intellectuelle en tant que moteur de croissance et d'innovation. En ce qui concerne les prix nationaux décernés par l'OMPI, ils ont soutenu 39 candidats de 27 pays et ont décerné 253 certificats et 96 médailles, renforçant ainsi l'engagement de l'OMPI en faveur de la reconnaissance et de la célébration de l'innovation à l'échelle mondiale.

## ORGANES DE L'OMPI

59. Le secteur a continué d'appuyer les activités du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui s'est réuni à deux reprises, sous forme hybride, en 2025. Le comité a tenu sa quarante-sixième session du 7 au 11 avril 2025<sup>34</sup> et sa quarante-septième session du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025<sup>35</sup>. À chaque session, un projet révisé de traité de l'OMPI sur les organismes de radiodiffusion a été présenté aux États membres<sup>36</sup>. Le SCCR a axé ses délibérations sur certains points du texte qui appelaient un examen plus approfondi. À la quarante-septième session, les articles du projet de texte ont été regroupés en trois catégories : i) les articles qui ne soulevaient aucune préoccupation; ii) les articles qui avaient reçu un soutien de principe, même si quelques ajustements techniques demeuraient nécessaires; et iii) les articles sur lesquels des discussions approfondies étaient nécessaires

<sup>34</sup> Le résumé présenté par la présidente est disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=644091](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=644091).

<sup>35</sup> Le résumé présenté par la présidente est disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=653196](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=653196).

<sup>36</sup> Voir les documents SCCR/46/3 et SCCR/47/3, disponibles respectivement à l'adresse [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=641471](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=641471) et [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=650808](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=650808).

pour surmonter les différences qui subsistaient. Le SCCR poursuivra ses délibérations à sa prochaine session.

60. Les États membres ont examiné la version révisée de la "[proposition concernant une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres](#)", ainsi qu'une nouvelle "[proposition concernant une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs interprétations](#)". Les États membres du SCCR ont prié le Secrétariat d'établir l'étude concernant les auteurs d'œuvres audiovisuelles. En outre, une version révisée du "[projet de programme de travail sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique](#)" a été présentée et le SCCR est convenu de poursuivre l'examen de la version la plus récente à sa prochaine session. Le Secrétariat a été prié d'établir une étude sur plusieurs questions relatives à la relation entre l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur. Par ailleurs, la délégation de l'Indonésie a présenté une [proposition pour un instrument juridiquement contraignant sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique: favoriser l'égalité des chances dans un monde globalisé](#). Conformément à la demande précédemment formulée par le SCCR, le Secrétariat a organisé deux séances d'information sur "l'IA générative et le droit d'auteur", qui comprenaient des séances de questions-réponses entre les États membres et des créateurs, des professionnels et des spécialistes. Les délégations ont fait part de leur soutien sans réserve et ont demandé à l'OMPI d'organiser une autre séance sur le thème de l'IA et du droit d'auteur.

61. Au titre des points de l'ordre du jour consacrés aux "limitations et exceptions" et aux "autres questions", la présidente s'est efforcée de rapprocher les positions au sein du SCCR. À la quarante-septième session du comité, la présidente a présenté un "[texte proposé dans le cadre des efforts déployés en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés sur les limitations et exceptions](#)". Le groupe des pays africains a préparé une "[proposition sur les limitations et exceptions](#)". La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté une version mise à jour du document intitulé "[Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche](#)" (document SCCR/27/8) et du document "[Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives](#)" (document SCCR/26/8). Le SCCR a reçu des informations actualisées sur les travaux en cours concernant un guide sur l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur dans les collections des institutions chargées du patrimoine culturel.

62. Des informations actualisées succinctes ont été fournies sur le thème des "droits des metteurs en scène". Concernant le "droit de suite", la version révisée de l'"[Instrument de l'OMPI relatif au droit de suite des artistes \(deuxième partie\)](#)" a été présentée, et une *Conférence régionale africaine sur le droit de suite des artistes* s'est tenue à Rabat en octobre 2025. Les États membres ont fait part de leur intérêt pour l'organisation de nouvelles conférences dans d'autres régions. En outre, l'étude révisée intitulée "[Étude exploratoire sur le droit de prêt public](#)" a été présentée, clôturant ainsi le point de l'ordre du jour consacré à ce thème.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

63. On trouvera ci-dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d'action pour le développement :

- i) *La propriété intellectuelle et le domaine public* : l'accent a continué d'être mis sur les systèmes de fixation du droit d'auteur. En particulier, les conseils législatifs et les activités de sensibilisation concernant les systèmes d'enregistrement volontaire ont continué de faire partie intégrante des activités quotidiennes du secteur, en étroite coordination avec d'autres services concernés au sein de l'Organisation.

- ii) *La propriété intellectuelle, les technologies de l'information et de la communication, la fracture numérique et l'accès au savoir, ainsi que les nouvelles activités approuvées menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs* : le secteur a poursuivi ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de concessions de licences ouvertes et de logiciels libres. Des exposés et des communications ont été présentés dans diverses enceintes.
- iii) *Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels* : en 2025, le manuel sur la propriété intellectuelle dans les applications mobiles et les quatre outils pratiques mis au point pour les secteurs de la musique, de l'édition, des jeux vidéo et des réseaux sociaux<sup>37</sup> ont été davantage mis à profit dans le cadre du projet relatif à la *promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique*. Ces ressources ont également été utilisées pour organiser deux séances de formation à l'intention des professionnels de l'industrie du logiciel.
- iv) *Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)* : le projet a été mené à bien en 2025. Les rapports d'achèvement et d'évaluation du projet ont été présentés au CDIP à sa trente-cinquième session, et un événement a été organisé en marge de la session. Parmi les principales activités de clôture figurait un *atelier sous-régional hybride à l'intention des magistrats et du personnel judiciaire de la région de l'UEMOA*, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) le 26 mai 2025 et auquel ont participé environ 90 personnes. Cet atelier a été l'occasion d'examiner les aspects juridiques et judiciaires de l'exploitation de musique en ligne et des atteintes au droit d'auteur dans l'environnement numérique. Un guide annoté relatif à la jurisprudence de référence dans les pays africains francophones a été achevé et présenté lors de l'atelier. Ce guide annoté prend en considération les besoins spécifiques de la région de l'UEMOA. Les décisions qui y sont rassemblées et examinées concernent principalement la musique exploitée par des moyens numériques. Par ailleurs, le *quatrième atelier national à l'intention des principaux acteurs du secteur musical et dialogue intersectoriel* s'est tenu à Dakar (Sénégal) les 27 et 28 mai 2025, et a réuni environ 70 parties prenantes, dont des organisations de gestion collective, des juges et des experts. Une séance de formation consacrée à la gestion collective a porté sur les systèmes d'identification technique, les métadonnées et les outils de gestion des droits. En outre, lors de la réunion de coordination annuelle tenue le 28 mai 2025, les participants ont examiné les résultats du projet et défini l'orientation stratégique pour assurer la durabilité et le suivi des résultats obtenus, notamment un plan d'action pour les sociétés de gestion collective de l'UEMOA présenté par la Société sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins (SODAV).

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

64. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

---

<sup>37</sup> Tous les outils de renforcement des capacités mis au point sont à disposition sur la page Web du projet à l'adresse suivante : [Des droits de propriété intellectuelle pour les applications mobiles](#).

- i) *Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique – Phase II*<sup>38</sup> : la mise en œuvre du projet s'est poursuivie en 2025 en mettant à profit les résultats obtenus lors de la phase I. Les principales activités étaient les suivantes : i) le lancement d'études analytiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative et les dynamiques de genre dans le secteur audiovisuel; ii) l'achèvement de guides pratiques destinés aux cinéastes indépendants; et iii) l'organisation d'un atelier sur la propriété intellectuelle en Uruguay, les travaux préparatoires étant en cours pour d'autres ateliers de ce type en Argentine, au Brésil et au Pérou en 2026. Toutes les activités se déroulent comme prévu et contribuent au renforcement des capacités institutionnelles, à un soutien accru aux PME et aux industries de la création, ainsi qu'à une participation plus large à l'économie numérique de la création.
- ii) *Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique*<sup>39</sup> : la mise en œuvre s'est poursuivie en 2025 conformément au calendrier du projet. Un outil supplémentaire de renforcement des capacités, intitulé "La nature juridique des jeux vidéo", a été achevé et sera publié en 2026<sup>40</sup>. Les activités de renforcement des capacités ont été encore élargies dans les pays bénéficiaires, avec huit ateliers et activités de formation nationaux organisés au Chili, en Indonésie, aux Émirats arabes unis et en Uruguay. En outre, un webinaire régional de mentorat destiné au Chili et à l'Uruguay a été consacré aux questions juridiques et commerciales liées à la propriété intellectuelle dans les jeux vidéo. Ces activités ont renforcé les capacités institutionnelles et professionnelles dans l'économie numérique de la création et ont fait progresser la réalisation des objectifs du projet.
- iii) *Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique* : le projet a continué de progresser en 2025 grâce à des ateliers organisés conjointement avec une université ou un institut de recherche sélectionné dans chacun des trois pays bénéficiaires, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Égypte et le Ghana. Ces ateliers ont réuni des représentants des universités et des instituts de recherche, ainsi que des parties prenantes clés, telles que des créateurs, des éditeurs et des bibliothécaires, entre autres, afin de développer des projets pilotes adaptés à la situation de chaque institution. Ces projets pilotes sont consignés et présentés sous forme d'études de cas. Un rapport résumant les progrès accomplis dans le cadre du projet a été établi et présenté au CDIP à sa trente-cinquième session.
- iv) *Donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical* : un premier atelier d'immersion et des séances de formation ont été organisés au Portugal, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2025, qui avait pour thème la musique en tant que forme universelle de création. De jeunes musiciens ont participé à des sessions pratiques sur le secteur de la musique et la commercialisation de la propriété intellectuelle, notamment la gestion collective et le marketing, et ont bénéficié du mentorat d'artistes, de producteurs et de représentants du secteur renommés. Un guide pratique dans lequel ont été compilées les questions clés soulevées et les discussions tenues lors des sessions a également été établi.

---

<sup>38</sup> Ce projet porte sur le marché audiovisuel en Amérique latine. Les pays bénéficiaires sont l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay.

<sup>39</sup> Les pays bénéficiaires sont le Chili, les Émirats arabes unis, l'Indonésie, et l'Uruguay.

<sup>40</sup> Tous les outils de renforcement des capacités mis au point sont à disposition sur la page Web du projet à l'adresse suivante : [La propriété intellectuelle au service des industries de la création dans les pays en développement](#).

## V. SECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE ET DES PLATEFORMES

65. Le travail du Secteur de l'infrastructure et des plateformes a continué d'être axé sur la fourniture de services, de savoirs et de données adaptés et d'excellente qualité en matière de propriété intellectuelle aux offices, aux professionnels, aux chercheurs et à d'autres utilisateurs spécialisés au sein des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Au cours de la période considérée, le secteur a continué de piloter les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer et promouvoir les bases de données publiques mondiales de l'Organisation, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, dont la couverture a continué de croître en 2025. Deux nouvelles collections nationales ont été ajoutées à PATENTSCOPE et quatre à la Base de données mondiale sur les marques. En outre, un nouvel onglet a été créé dans PATENTSCOPE pour afficher les déclarations relatives aux brevets essentiels à des normes obtenues auprès de trois organismes de normalisation : l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI), l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

66. En 2025, le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) a poursuivi ses activités de recherche-développement dans le domaine de l'apprentissage automatique afin d'améliorer les fonctions et les processus de l'Organisation. De nouvelles versions améliorées des modèles linguistiques de WIPO Translate, qui exploitent les corpus de brevets constitués au fil du temps, ont été entraînées et déployées dans PATENTSCOPE. [WIPO Speech-To-Text](#) est désormais en mesure de produire des transcriptions en temps quasi réel de certaines réunions de l'OMPI. La traduction automatique des sous-titres a été mise au point et déployée pour les vidéos disponibles sur le site Web de l'OMPI. En outre, un nouvel outil amélioré de classement international automatisé des abrégés de brevets a été lancé au cours de l'année considérée.

67. Le [Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe](#) a continué de constituer un forum de premier plan sur les questions d'IA et de propriété intellectuelle. À la fin de 2025, cette initiative rassemblait une communauté de plus de 17 000 personnes issues de plus de 170 pays. Les onzième et douzième sessions ont permis d'approfondir encore la mobilisation grâce à des discussions ouvertes sur le rôle de l'IA dans le renforcement des capacités et les questions de développement.

68. Au cours de l'année considérée, le secteur a continué de faire progresser deux projets locaux visant à encourager le développement mondial de l'IA et à réduire la fracture numérique : i) *Favoriser l'innovation en matière d'intelligence artificielle en Amérique latine et dans les Caraïbes*; et ii) *Propriété intellectuelle et intelligence artificielle : l'agriculture 4.0 dans l'ASEAN*.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

69. *Projet du Plan d'action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces* : le projet a été intégré dans le cadre du programme de solutions opérationnelles de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle, conformément à la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement. Le programme visait à améliorer les systèmes opérationnels et l'infrastructure technique des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle afin de les aider à fournir des services plus rentables et de meilleure qualité à leurs parties prenantes. Dans ce contexte, les services suivants ont été fournis : i) conseils techniques; ii) évaluation des besoins opérationnels; iii) définition de la portée et planification des projets; iv) analyse des processus opérationnels; v) développement et déploiement continus de solutions de systèmes opérationnels personnalisées pour l'administration des droits de propriété intellectuelle, l'échange de documents de priorité et la

recherche de résultats d'examen; vi) création de bases de données de propriété intellectuelle; vii) aide à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et préparation des données pour les publications en ligne et l'échange électronique de données; et viii) formation et transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété intellectuelle et appui aux systèmes fournis par l'OMPI. L'assistance a tenu compte des normes de l'OMPI sur les données de propriété intellectuelle et l'information en matière de propriété intellectuelle, le cas échéant. Fin 2025, plus de 95 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions, dont plus de 20 PMA, utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'OMPI pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, 65 offices de propriété intellectuelle participaient à la plateforme d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen (WIPO CASE) ou au Service d'accès numérique de l'OMPI. L'un des principaux objectifs était d'améliorer le niveau de service des offices de propriété intellectuelle, en les aidant à passer à des services en ligne pour le dépôt et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle<sup>41</sup>.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

70. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

- i) *Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise* : un processus de consultation inclusif a été lancé et tous les États membres de l'OMPI ont été invités à y participer. Vingt-deux États membres et un office régional de propriété intellectuelle ont manifesté leur intérêt pour cette initiative. Une enquête exploratoire a été conçue et diffusée auprès des offices participants afin de recueillir des informations sur les cadres juridiques existants, les mesures de préparation, les mécanismes d'intervention et les stratégies de relance. Les résultats ont servi de base à une analyse comparative visant à identifier les bonnes pratiques, les difficultés courantes et les domaines dans lesquels un appui supplémentaire était nécessaire, tout en tenant compte des différents contextes nationaux. En outre, une évaluation de la conformité avec les normes reconnues à l'échelle internationale, notamment les normes ISO 22301 et ISO 27001, ainsi qu'avec les lignes directrices pertinentes du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), a été menée afin de faciliter le partage de connaissances et l'apprentissage entre pairs. À la lumière des informations reçues, les offices participants ont été regroupés en grandes catégories correspondant à différents niveaux de préparation institutionnelle, dans le but d'adapter les activités futures et de favoriser le renforcement des capacités et des échanges ciblés entre les pairs intéressés.

## VI. SECTEUR DES ENJEUX ET DES PARTENARIATS MONDIAUX

71. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux a continué de piloter les efforts déployés par l'OMPI pour établir et renforcer des partenariats internationaux axés sur l'impact, afin de traiter de nouveaux enjeux stratégiques qui se présentent à l'échelle mondiale dans les domaines de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité. Au cours de la période considérée, le secteur a renforcé sa coopération avec les pouvoirs publics, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées sur toute une série de questions d'ordre politique et technique, tout en continuant de faciliter et d'appuyer les travaux d'établissement de normes dans les domaines des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles,

---

<sup>41</sup> De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : [Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle](#).

conformément au mandat de l'Organisation. En outre, le secteur a continué de faciliter les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE).

## COLLABORATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET DES PARTIES PRENANTES NON GOUVERNEMENTALES

72. Le secteur a continué de s'engager à piloter la participation de l'OMPI aux activités menées par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernées. La coopération trilatérale dans les domaines de la santé publique, de la propriété intellectuelle et du commerce avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OMC a permis de fournir une plateforme pour assurer une coordination, un échange d'informations et des activités conjointes à intervalles réguliers sur des questions à mi-chemin entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Grâce à des activités conjointes d'assistance technique, notamment par l'intermédiaire de la [Plateforme d'assistance technique OMS-OMPI-OMC](#), les trois organisations offrent une expertise coordonnée pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités. En juillet 2025, l'OMPI a organisé conjointement avec l'OMS et l'OMC le sixième webinaire technique de coopération trilatérale OMS-OMPI-OMC sur le thème "*Les marchés publics, un mécanisme puissant pour relever les défis de la santé*". Ce webinaire a porté sur le rôle que jouent les marchés publics, y compris les achats en commun, dans la promotion d'un accès rapide et équitable aux technologies de santé. Les échanges ont mis en évidence l'importance d'informations transparentes et fiables sur le marché, de pratiques d'achat efficaces et des capacités des fournisseurs, tout en considérant les marchés publics comme un mécanisme permettant de soutenir l'innovation, le transfert de technologie et la fabrication locale. En novembre 2025, les trois organisations ont organisé conjointement la deuxième édition d'une série de séances d'information dans le cadre de leur coopération trilatérale pour les diplomates en poste à Genève qui travaillent dans les domaines du commerce, de la santé, et de la propriété intellectuelle, sur le thème "[L'intelligence artificielle et la santé numérique: faciliter le développement et le déploiement des technologies de santé](#)". Les participants ont examiné les défis et les perspectives liés à l'intégration de l'intelligence artificielle et de la santé numérique dans la recherche, les essais cliniques, la prestation de soins et la gestion des systèmes de santé afin d'améliorer les résultats en matière de santé publique. En décembre 2025, les organisations ont tenu leur douzième symposium technique dans le cadre de leur coopération trilatérale, sur le thème "[Résistance aux antimicrobiens: remédier aux manques en matière d'innovation, aux inégalités d'accès et aux difficultés d'approvisionnement](#)". Cet événement a mis à profit l'expertise des trois organisations pour promouvoir des solutions pratiques et coordonnées susceptibles de préserver l'efficacité des antimicrobiens pour les générations futures. Les participants ont examiné l'évolution de la résistance aux antimicrobiens et ses incidences sanitaires et socioéconomiques, ont étudié les possibilités d'action à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et ont approfondi leur compréhension des lacunes en matière d'innovation et d'accès dans le domaine des antimicrobiens.

73. Au cours de l'année considérée, l'OMPI a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'OMS pour faire progresser [l'initiative mondiale UIT-OMS-OMPI pour une intelligence artificielle au service de la santé](#), notamment en co-organisant la deuxième réunion de cette initiative, qui s'est tenue à Singapour en mars 2025. Cette réunion a abouti à la création d'un groupe de travail sur la propriété intellectuelle chargé de définir les priorités et les résultats attendus pour faciliter la gestion de la propriété intellectuelle en vue de favoriser l'innovation et l'accès dans le domaine de la santé grâce à l'intelligence artificielle. En outre, l'OMPI, en collaboration avec l'OMS et l'UIT, a pris part activement et apporté un appui à [l'événement de haut niveau 2025 du Sommet mondial sur la société de l'information](#) tenu en juillet 2025, ainsi qu'au [Sommet mondial sur l'IA au service du bien social](#), tenu lui aussi en juillet 2025, notamment à travers la publication conjointe de la

note technique intitulée “[Cartographie des applications de l’intelligence artificielle en médecine traditionnelle](#)”. L’OMPI a également continué de soutenir la coordination au sein du système des Nations Unies en participant à l’Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en faisant connaître les travaux menés par l’Organisation pour soutenir l’innovation en matière de santé afin de lutter contre le fardeau que représentent ces maladies.

74. Le secteur a continué de suivre et de contribuer aux processus intergouvernementaux concernant la propriété intellectuelle et l’innovation. En 2025, l’OMPI a continué de contribuer aux travaux de l’Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier un instrument international de l’OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, ainsi qu’à ceux de son groupe de travail intergouvernemental sur le système d’accès aux agents pathogènes et de partage des avantages. L’OMPI a également participé aux réunions périodiques du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l’OMC et a appuyé des manifestations connexes et des activités d’assistance technique pertinentes liées au transfert de technologie et au soutien aux PMA, dans le cadre de son mandat. Parallèlement, l’Organisation a continué de coopérer avec le Centre du commerce international (ITC) en vue de soutenir les écosystèmes d’innovation qui sous-tendent le commerce et le développement durables, notamment en participant à la [Réunion ministérielle mondiale sur les PME](#) qui s’est tenue en Afrique du Sud en juillet 2025. Le secteur a activement contribué au Forum sur la gouvernance de l’Internet, qui s’est tenu en Norvège en juin 2025. À cet égard, l’OMPI a notamment organisé et accueilli la douzième édition de l’Open Forum sur le thème “[Jeux vidéo: propriété intellectuelle et règlement des litiges dans le domaine des sports électroniques](#)”.

75. En 2025, le secteur a continué de collaborer avec des ONG et des parties prenantes du secteur. Dans ce cadre, il a notamment organisé et animé le *dialogue OMPI-ONG-parties prenantes*, présidé par le Directeur général, en juillet 2025. Cette table ronde en présentiel a rassemblé des représentants de 68 ONG et organisations sectorielles du monde entier. Elle a permis aux participants d’échanger leurs points de vue sur des questions clés liées à la propriété intellectuelle, témoignant ainsi de l’importance que l’OMPI accorde aux ONG en tant que parties prenantes de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle et de son engagement en faveur d’une approche multipartite. Tout au long de l’année considérée, le secteur a également accueilli huit délégations d’ONG et d’acteurs du secteur au siège de l’OMPI pour des discussions approfondies sur un large éventail de questions de propriété intellectuelle, qui portaient toutes sur des thèmes pertinents pour le Plan d’action pour le développement, et a fait le point sur les activités de collaboration menées à cet égard.

## LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LES JEUNES

76. En 2025, l’OMPI a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pour l’[autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle \(IP-YES!\)](#), cadre dédié visant à guider les efforts déployés par l’Organisation à l’intention des jeunes. IP-YES! a continué de reposer sur trois domaines d’action clés : i) susciter la passion : rapprocher la propriété intellectuelle des jeunes et promouvoir l’innovation et la créativité portées par les jeunes; ii) renforcer les compétences : doter les jeunes de la formation, des connaissances et des compétences essentielles en propriété intellectuelle; et iii) favoriser l’action : créer des possibilités plus significatives pour que les jeunes puissent appliquer les connaissances acquises et réussir dans leurs domaines d’intérêt. Dans ce contexte, parmi les temps forts de l’année considérée, on peut citer la première édition du [concours de plaidoirie en matière de propriété intellectuelle organisé par l’OMPI](#), qui a permis à des étudiants âgés de moins de 35 ans d’approfondir leurs connaissances en droit de la propriété intellectuelle, leurs compétences en matière de plaidoirie et leurs réseaux professionnels à l’échelle mondiale, contribuant ainsi au renforcement des capacités des futurs juristes, sensibilisés à la propriété intellectuelle et tournés vers l’innovation.

Au total, 17 équipes universitaires issues de 15 pays de toutes les régions ont participé aux épreuves orales, organisées à la fois en ligne et en présentiel. L'OMPI a également organisé son tout premier concours ["Next Great IP Game Jam"](#) en octobre 2025, qui a réuni de jeunes développeurs de jeux âgés de 15 à 35 ans, venant de plus de 62 pays, afin de concevoir des jeux pouvant donner lieu à des franchises, tout en découvrant comment les droits de propriété intellectuelle peuvent appuyer la créativité et la commercialisation. Les partenariats multipartites existants ont également été mis à profit pour garantir une large portée et l'inclusion des jeunes à travers l'Afrique, l'Asie, les pays les moins avancés, l'Amérique latine et d'autres régions sous-représentées, notamment grâce à une collaboration avec le Centre du commerce international, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

## WIPO GREEN

77. En 2025, WIPO GREEN a conservé son rôle d'une plateforme mondiale axée sur les solutions, soutenant le transfert de technologie et l'innovation pour relever les défis environnementaux. La base de données WIPO GREEN, catalogue mondial gratuit répertoriant les technologies vertes et les besoins en la matière, recense désormais plus de 140 000 solutions technologiques et besoins, et a permis plus d'un millier de mises en relation entre les membres du réseau depuis sa création. En rapprochant les fournisseurs et les demandeurs de technologies, y compris les parties prenantes venues de pays en développement, la plateforme tire parti de la propriété intellectuelle pour favoriser le développement et contribue au renforcement des capacités et à la sensibilisation en permettant l'accès à des informations pratiques et consultables sur les technologies respectueuses de l'environnement.

78. Au cours de l'année considérée, l'OMPI a publié la quatrième édition du [Livre sur les technologies vertes: des solutions pour faire face aux catastrophes climatiques](#) lors de la *trentième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, organisée au Brésil en novembre 2025. Élaborée en collaboration avec le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie de l'Égypte (ASRT), cette publication met en lumière la manière dont l'innovation, soutenue par des systèmes de propriété intellectuelle efficaces, révolutionne la préparation aux catastrophes, les interventions et la reconstruction. Par ailleurs, avec l'appui de l'Office des brevets du Japon (JPO), l'OMPI a lancé l'[édition EXPO du Livre sur les technologies vertes: des solutions énergétiques qui répondent aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique](#) lors de l'EXPO 2025 d'Osaka (Japon). Présentant plus de 200 technologies vertes innovantes venant du monde entier, cette publication met en avant des solutions énergétiques pratiques et évolutives et met l'accent sur la réponse aux défis du développement durable dans le monde et plus particulièrement dans la région Asie et Pacifique. Le Livre vert sur les technologies vertes continue de susciter un vif intérêt à l'échelle mondiale, avec plus de 1,8 million de visiteurs uniques et plus de 120 000 téléchargements, essentiellement dans les pays en développement, contribuant ainsi à renforcer la sensibilisation et la capacité d'adaptation.

79. Les [projets d'accélération de WIPO GREEN](#) sont restés un mécanisme essentiel pour traduire l'innovation en résultats concrets aux niveaux régional et national. Ces projets sont axés sur une zone géographique ou un domaine technologique particulier, où les fournisseurs et les demandeurs établissent des relations essentielles qui peuvent conduire au déploiement ou au transfert de technologies vertes, générant ainsi des connaissances sur le domaine des technologies vertes et ouvrant la voie à des financements potentiels, à des conseils juridiques et à des réseaux commerciaux locaux et internationaux. En Amérique latine, WIPO GREEN a poursuivi la mise en œuvre de son projet d'accélération mené en collaboration avec les offices nationaux de la propriété intellectuelle et des partenaires gouvernementaux en Argentine, au

Brésil, au Chili et au Pérou, et soutenu par le Fonds fiduciaire du Japon. Le projet est entré dans sa nouvelle phase en 2025, avec une attention accrue accordée aux correspondances; il a ainsi atteint un total cumulé de 402 solutions technologiques et 207 besoins<sup>42</sup>, ce qui s'est traduit par 26 correspondances réussies et 31 mises en relation établies au cours de l'année considérée. Le programme WIPO GREEN a également poursuivi ses projets d'accélération dans deux pays : en Uruguay, où il a encouragé l'adoption de technologies adaptées au changement climatique et permettant de réduire les émissions dans le secteur de l'élevage; et en Inde, où le projet visant à accélérer la mise en place d'une production alimentaire neutre en carbone dans l'Andhra Pradesh a permis d'identifier 40 solutions technologiques et 36 besoins adaptés aux conditions agricoles locales. Dans la région Asie et Pacifique, un nouveau projet d'accélération a été lancé en République démocratique populaire lao, axé sur trois domaines : i) soutien aux agriculteurs avec des solutions climato-intelligentes; ii) soutien aux entreprises de production de café afin qu'elles relèvent les défis environnementaux liés à la production et au traitement; et iii) recherche de nouvelles opportunités commerciales pour répondre à la demande croissante de produits durables de la part des consommateurs. Fin 2025, 22 solutions technologiques et 13 besoins avaient été identifiés. Parallèlement, le projet en cours en Chine a continué de traiter les besoins environnementaux urbains en matière d'énergie, d'eau, de pollution et de gestion des déchets, identifiant 69 besoins prioritaires, recensant plus de 103 solutions de technologies vertes et établissant quatre partenariats et 16 mises en relation<sup>43</sup>. En Indonésie, WIPO GREEN a poursuivi ses travaux visant à réduire les émissions de méthane issues des effluents des usines d'huile de palme, notamment avec le lancement en 2025 d'un projet pilote mettant en œuvre une solution identifiée, s'appuyant sur 26 solutions technologiques et 19 besoins enregistrés dans la [base de données WIPO GREEN](#).

80. En complément des efforts déployés par le secteur, l'initiative [IPO GREEN](#) a continué de soutenir le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs au sein des offices de propriété intellectuelle. Grâce à des travaux de recherche et d'analyse, cette initiative fournit des indications sur la manière dont les offices de propriété intellectuelle peuvent intégrer les considérations de durabilité dans leurs politiques et leurs services. Fin 2025, la [série de webinaires IP Office Green](#) comptait 18 webinaires et demeurait une plateforme de partage entre les offices de propriété intellectuelle du monde entier concernant les données d'expérience et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre d'initiatives liées au développement durable.

81. L'impact de WIPO GREEN s'est encore accru grâce à l'élargissement de son réseau de partenaires, qui comptait en 2025 [plus de 160 organisations](#) issues d'institutions gouvernementales, d'organisations intergouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé, allant des petites entreprises aux multinationales. Le renforcement, en 2025, du programme des ambassadeurs de WIPO GREEN a permis d'étendre la portée et de renforcer la collaboration en mobilisant des chefs de file du développement durable afin de promouvoir les technologies vertes et les partenariats à l'échelle mondiale. Par ailleurs, WIPO GREEN a appuyé le lancement d'un réseau de CATI pour les technologies vertes en Algérie, destiné à accélérer le déploiement des innovations vertes locales et à soutenir le transfert de technologie fondé sur la propriété intellectuelle<sup>44</sup>. Enfin, au cours de l'année considérée, WIPO GREEN a publié [Technologies pour une mode durable: allier la durabilité au style](#), un nouveau rapport sur les technologies qui met en exergue les impacts de l'industrie de la mode sur l'environnement

---

<sup>42</sup> Ces informations ont été publiées dans la collection "LAC Climate Smart Agriculture", accessible ici : [Collection "LAC Climate Smart Agriculture"](#).

<sup>43</sup> L'objectif de ce projet est de soutenir la Chine dans la réalisation de son engagement à réduire les émissions de carbone à l'horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2060. Les besoins environnementaux mentionnés figurent dans la collection "China Cities" de la base de données WIPO GREEN, accessible ici : [collection "China Cities"](#).

<sup>44</sup> WIPO GREEN soutient le réseau de CATI en mettant en avant les technologies algériennes dans la base de données WIPO GREEN qui recense les technologies et les besoins, et en mobilisant les parties prenantes locales sur la plateforme WIPO GREEN afin de faciliter le transfert de technologie fondé sur la propriété intellectuelle.

et les technologies vertes qui redessineront son avenir tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Plus de 190 solutions technologiques liées aux textiles durables ont été enregistrées dans la base de données WIPO GREEN<sup>45</sup>.

## SANTE MONDIALE

82. En 2025, l'OMPI a poursuivi ses travaux au carrefour de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la santé publique grâce au lancement et à la mise en œuvre du [Centre d'excellence de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle pour l'innovation médicale et la production](#), une initiative à l'échelle de l'Organisation visant à renforcer les capacités régionales en matière d'innovation et de fabrication dans le domaine médical dans les pays en développement. Le Centre d'excellence encourage la mise en place d'écosystèmes d'innovation résilients grâce à des stratégies de propriété intellectuelle sur mesure, au renforcement des capacités et à un appui au transfert de technologie, en collaboration avec les gouvernements, les universités, le secteur privé et des partenaires internationaux. Au cours de l'année considérée, les activités de formation menées à l'échelle mondiale et régionale, en partenariat avec les organisations internationales et régionales concernées, ont touché plus de 700 parties prenantes du secteur de la fabrication de produits médicaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine<sup>46</sup>.

83. Par ailleurs, le secteur a aidé à la mise en œuvre intégrale du [programme de bourses d'innovation en matière de santé mondiale financées par l'OMPI](#), en Inde et en Afrique de l'Est. Ce programme lancé en 2024 contribue à l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et de stratégies de commercialisation pour les technologies médicales émergentes. Dans l'ensemble, ces initiatives ont renforcé l'engagement de l'OMPI à promouvoir des écosystèmes d'innovation dans le domaine de la santé qui soient inclusifs, éthiques et résilients, et qui concilient les mesures d'incitation à l'innovation et l'accès équitable aux technologies de la santé.

## PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

84. Durant l'année considérée, le secteur a continué d'aider les États membres à établir un environnement approprié de respect de la propriété intellectuelle, en prenant en considération, tout au long du processus, l'intérêt public en général et les préoccupations relatives au développement, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Une assistance législative a été fournie à neuf États membres<sup>47</sup> dans le cadre du processus de modification ou d'adoption de cadres juridiques pertinents en vue d'une application efficace de la propriété intellectuelle conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC, en tenant compte des éléments d'équilibre et de flexibilité prévus dans cet accord.

85. En 2025, le secteur a lancé le [programme de renforcement des capacités IMPACT](#) avec sept États membres, en s'appuyant sur le succès de la phase pilote. Ce programme a mis en place une approche structurée et axée sur les résultats afin de permettre à la police, aux inspecteurs des marchés, aux agents des douanes et aux procureurs d'obtenir des résultats en matière de protection de la propriété intellectuelle. Au cours de l'année considérée, deux États membres ont franchi toutes les étapes du programme. La mise en œuvre s'est poursuivie dans cinq autres pays, les activités s'étendant jusqu'en 2026. Par ailleurs, le secteur a continué

---

<sup>45</sup> De plus amples informations sur la base de données sont disponibles ici : [collection "Textiles durables"](#).

<sup>46</sup> Notamment le Réseau des fabricants de vaccins des pays en développement, la Fédération internationale de l'industrie du médicament, le Medicines Patent Pool (MPP), l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Groupe de la Banque mondiale, l'Institut national des vaccins et le Regional Vaccine Manufacturing Collaborative (RVMC).

<sup>47</sup> Quatre États membres de la région Asie et Pacifique, un de la région Amérique latine et Caraïbes, trois pays africains, ainsi qu'un pays en transition et un pays développé.

d'apporter un large soutien aux administrations chargées de l'application de la loi et aux magistrats à travers 11 activités en ligne et hybrides menées aux niveaux national, sous-régional, régional et international, dont ont bénéficié environ 32 États membres<sup>48</sup>. Ces efforts ont été complétés par l'adaptation du matériel de formation spécialisé sur les enquêtes et les poursuites en matière de délits de propriété intellectuelle pour deux États membres, afin de garantir que les ressources consacrées au renforcement des capacités restent étroitement alignées sur les besoins opérationnels et pratiques.

86. Par ailleurs, le secteur a continué de renforcer ses activités d'information et de sensibilisation. L'une des principales initiatives est le projet IP Club OMPI-ARIPO, qui intègre un enseignement en propriété intellectuelle dans la formation pratique dispensée aux élèves de l'enseignement secondaire dans les États membres de l'ARIPO. L'édition 2025-2026 en cours a été étendue à cinq pays<sup>49</sup> et devrait concerner environ 600 élèves et 60 enseignants répartis dans 30 établissements scolaires.

## SAVOIRS TRADITIONNELS

87. Au cours de l'année considérée, le secteur a continué de fournir des informations objectives et axées sur la demande afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de législations nationales et régionales sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Parallèlement, le secteur a renforcé son appui aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux organismes gouvernementaux concernés grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités, de sensibilisation et de développement des entreprises.

88. Dans ce contexte, le [programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle destiné aux entrepreneuses issues des peuples autochtones et des communautés locales](#) est resté une initiative essentielle pour donner aux femmes autochtones et aux entrepreneuses locales les moyens d'utiliser efficacement les outils de propriété intellectuelle afin de soutenir l'innovation et la créativité. En 2025, de nouveaux cycles régionaux du programme ont été lancés, notamment : i) le programme WEP Pacific, dont bénéficient 16 entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales dans huit pays insulaires du Pacifique<sup>50</sup>, avec le soutien du Gouvernement australien et du Fonds fiduciaire OMPI-Australie; et ii) le programme WEP MexCARD, qui concerne 20 bénéficiaires issus de sept pays d'Amérique centrale et des Caraïbes<sup>51</sup>. Par ailleurs, les activités lancées dans le cadre d'un cycle régional du programme en Amérique du Sud se sont poursuivies en 2025, et des entreprises communautaires de Bolivie, de Colombie, d'Équateur et du Pérou, avec l'appui du Fonds fiduciaire du Japon, ont réussi à enregistrer des marques collectives, renforçant ainsi leur présence sur le marché et consolidant leurs activités commerciales communautaires. Grâce à l'appui du Fonds fiduciaire du Japon, une aide a continué d'être fournie à certains bénéficiaires sélectionnés<sup>52</sup> lors des éditions précédentes du programme à l'échelle mondiale, et d'autres bénéficiaires devraient être sélectionnés lors des prochaines phases.

89. Le secteur a également poursuivi ses travaux sur les [savoirs traditionnels en matière médicale](#). En 2025, un appui a été fourni à des guérisseurs traditionnels et à d'autres parties prenantes du Nigéria et de l'Ouganda, ainsi qu'à des praticiens de Kiribati, des Îles Marshall, du

---

<sup>48</sup> De plus amples informations sur ces activités sont disponibles ici : [Activités de formation et de sensibilisation](#).

<sup>49</sup> Ghana, Libéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.

<sup>50</sup> Fidji, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon et Vanuatu.

<sup>51</sup> Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

<sup>52</sup> Cameroun, Guatemala, Mexique, Népal, Ouganda, Philippines, Panama, Tanzanie et Zimbabwe.

Samoa et des États fédérés de Micronésie, afin qu'ils puissent utiliser la propriété intellectuelle pour la gestion des marques, la commercialisation et le conditionnement des produits.

90. Après son adoption le 24 mai 2024, le [Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés](#) a continué d'avancer vers une entrée en vigueur. Au cours de la période considérée, il a reçu un large soutien avec la signature de 44 États membres. Fin 2025, le Malawi et l'Ouganda avaient déposé leur instrument de ratification. Conformément à ses dispositions, le traité entrera en vigueur trois mois après que 15 parties remplissant les conditions requises auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion. Le Secrétariat a continué de fournir des informations objectives et axées sur la demande, ainsi que des conseils stratégiques et législatifs concernant le traité.

## ORGANES DE L'OMPI

91. Le secteur a continué d'appuyer les travaux des organes de l'OMPI, notamment du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE).

92. Au cours de la période considérée, l'IGC s'est réuni deux fois : à sa cinquantième session tenue du 3 au 7 mars 2025<sup>53</sup> et à sa cinquante et unième session tenue du 30 mai au 5 juin 2025<sup>54</sup>. Lors de ces sessions, l'IGC a poursuivi l'élaboration de versions révisées des documents intitulés "[La protection des savoirs traditionnels: projets d'articles](#)" et "[La protection des expressions culturelles traditionnelles: projets d'articles](#)", qui ont ensuite été transmis à l'Assemblée générale de 2025. Ces articles serviront de fondement aux travaux de l'IGC durant l'exercice biennal 2026-2027. Par ailleurs, l'Assemblée générale de 2025 a renouvelé le mandat de l'IGC pour le prochain exercice biennal, dans le but de finaliser un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, sans préjuger de la nature des résultats, afin d'assurer une protection équilibrée et efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, tout en poursuivant les discussions sur les questions de propriété intellectuelle concernant les ressources génétiques et leurs liens avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, sans pour autant entreprendre de travaux normatifs sur les ressources génétiques.

93. La dix-septième session de l'ACE s'est tenue du 4 au 6 février 2025 dans le cadre de la recommandation n° 25 du Plan d'action pour le développement<sup>55</sup>. Cette session du comité portait sur : i) le rôle joué par l'enseignement de la propriété intellectuelle dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle et l'application effective des droits; ii) la préservation des PME, de l'innovation et de la croissance économique; iii) les outils technologiques permettant de lutter contre le piratage numérique et la contrefaçon; iv) les cadres nationaux et les partenariats internationaux en matière d'application des droits de propriété intellectuelle; et v) la mise en place d'un mécanisme durable d'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du projet IMPACT de renforcement des capacités<sup>56</sup>. Le programme de travail comprenait 30 exposés présentés par des experts, deux débats d'experts et quatre exposés

---

<sup>53</sup> Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=85308](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=85308).

<sup>54</sup> Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=85309](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=85309).

<sup>55</sup> Le résumé présenté par le président est accessible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=646851](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=646851).

<sup>56</sup> Tous les documents de la session sont accessibles à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=84728](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=84728).

présentés par le Secrétariat. Au total, 245 participants ont assisté à la session, représentant 86 États membres, un membre non étatique (l'Union européenne) et 25 observateurs.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

94. [Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence](#) : l'OMPI a continué de renforcer sa participation au Réseau international de la concurrence, en contribuant aux discussions sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle et en encourageant une conception de la propriété intellectuelle favorable à la concurrence au sein de la communauté des responsables de la politique de la concurrence. La collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OECD) et la CNUCED a également été renforcée. Au cours de l'année considérée, l'OMPI a participé à des ateliers destinés aux offices de propriété intellectuelle et aux administrations nationales chargées de la concurrence, afin de favoriser le dialogue, de renforcer la compréhension mutuelle et de rapprocher ces organismes. En outre, l'OMPI a étendu ses travaux sur "la propriété intellectuelle, la concurrence et la durabilité", ainsi que sur "la concurrence et les secrets d'affaires". L'Organisation a achevé la première version de son instrument relatif à la concurrence déloyale. Elle a également mené des programmes et présenté des exposés au niveau national et dispensé des conseils législatifs sur la concurrence, y compris la concurrence déloyale et la propriété intellectuelle, à plusieurs pays<sup>57</sup>.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

95. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre du projet ci-après du Plan d'action pour le développement :

*Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain* : ce projet est mis en œuvre en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya et au Nigéria. En 2025, une étude cartographique exhaustive a été menée sur la situation en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur les répercussions des atteintes au droit d'auteur en ligne dans les quatre pays bénéficiaires. Cette étude cartographique, achevée fin 2025, s'est appuyée sur les contributions d'experts nationaux de chaque pays bénéficiaire, ainsi que sur des consultations menées auprès de parties prenantes des secteurs public et privé. Elle fournit la base analytique nécessaire à l'obtention des résultats ultérieurs du projet, comprenant le récapitulatif des améliorations pouvant être apportées aux cadres juridique et réglementaire de chaque pays bénéficiaire et, à un stade ultérieur, la mise au point du manuel et du matériel de formation.

## VII. SECTEUR DES ECOSYSTEMES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET D'INNOVATION

96. Le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation a continué de renforcer les écosystèmes d'innovation fondés sur la propriété intellectuelle grâce à des activités efficaces, en accordant une attention particulière aux chercheurs, aux innovateurs et aux PME. Il a élargi l'accès à des outils pratiques de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle, à des programmes de renforcement des capacités, ainsi qu'à des dialogues régionaux et nationaux, ce qui a profité à des bénéficiaires issus d'un large éventail de pays et de secteurs. Ces efforts ont été complétés par des initiatives visant à améliorer l'analyse économique et la qualité des données, un renforcement des capacités judiciaires par l'intermédiaire de l'[Institut judiciaire de l'OMPI](#), un meilleur accès aux informations juridiques en

---

<sup>57</sup> Brésil, Chine, Corée du Sud et Philippines.

matière de propriété intellectuelle par l'intermédiaire de [WIPO Lex](#), ainsi qu'un appui continu aux stratégies nationales de propriété intellectuelle, au transfert de technologie et au règlement des litiges.

## LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES INNOVATEURS

97. Conformément à la recommandation n° 4 du Plan d'action pour le développement, les travaux dans ce domaine ont continué de se concentrer sur les besoins des PME et des institutions soutenant l'innovation, la recherche ainsi que les industries culturelles et de la création. En 2025, l'OMPI a lancé [La propriété intellectuelle aux différents stades de la vie de votre entreprise](#), un nouvel outil en ligne de gestion de la propriété intellectuelle conçu pour aider les start-up et les PME à intégrer des considérations de propriété intellectuelle dans leur processus décisionnel à chaque étape de leur croissance. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'intermédiaires efficaces de PME, les deux guides intitulés "Clefs de la propriété intellectuelle : Guide destiné aux petites et moyennes entreprises exportatrices" et "En bonne compagnie : Gestion des questions de propriété intellectuelle en matière de franchisage" ont été adaptés aux contextes juridiques, réglementaires et procéduraux nationaux de 10 États membres<sup>58</sup>. Parallèlement, l'utilisation de l'[outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle](#) a continué de se développer, avec un nombre total d'utilisateurs supérieur à 100 000 depuis son lancement en 2021. Afin d'améliorer l'accessibilité, l'outil a été traduit dans d'autres langues non officielles de l'ONU, notamment le bahasa, le marathi et le télougou pour la version adaptée au contexte indien, puis modifié pour tenir compte des contextes juridiques et procéduraux ainsi que des langues locales de la Croatie, de la Slovénie et de la Trinité-et-Tobago.

98. L'appui au renforcement des capacités des PME a été consolidé grâce à l'organisation d'*ateliers de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI*, d'*ateliers à grande échelle sur la gestion de la propriété intellectuelle* et d'*ateliers d'une journée sur la propriété intellectuelle pour les PME* qui ont permis, au total, de sensibiliser 1 920 PME dans plus de 70 pays. Ces programmes ont soutenu des entreprises actives dans un large éventail de secteurs, notamment les technologies vertes, l'agro-industrie (produits alimentaires et boissons), l'artisanat, la mode, le commerce électronique, le franchisage, la production industrielle, les technologies de santé, les biotechnologies et les technologies médicales, l'éducation, l'agriculture, l'intelligence artificielle et l'économie et l'agroalimentaire.

99. Au niveau régional, le deuxième [dialogue régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME pour la région Asie et Pacifique](#) s'est tenu à Singapour, après celui organisé précédemment pour la région Amérique latine et Caraïbes. Organisé avec la collaboration de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour et l'appui du Fonds fiduciaire du Japon, ce dialogue a réuni des offices de propriété intellectuelle, des chefs d'entreprise et d'autres parties prenantes afin de renforcer l'accès des PME aux services d'appui en matière de propriété intellectuelle et de promouvoir la propriété intellectuelle comme un outil concret d'autonomisation économique. Par ailleurs, l'OMPI a lancé le *programme des centres d'affaires de la propriété intellectuelle*, mis en place à titre expérimental en Inde et en Chine afin de soutenir les intermédiaires des PME grâce au transfert de savoir-faire, à des outils sur mesure, à des diagnostics et à des conseils d'experts. Enfin, afin de soutenir davantage la conception de politiques et de services fondés sur des données factuelles, l'OMPI a également mis au point une méthodologie générale pour la réalisation d'études sur l'utilisation et la perception de la propriété intellectuelle par les PME à forte intensité de droits de propriété intellectuelle; cette méthodologie est actuellement mise en œuvre en Israël et en cours de finalisation en Allemagne et à Singapour. Ces études joueront un rôle important dans les activités des offices

---

<sup>58</sup> À savoir : l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

nationaux de la propriété intellectuelle qui souhaitent mettre en place ou renforcer leurs services d'aide aux entreprises en matière de propriété intellectuelle, en offrant une image plus concrète de la perception et de l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME.

100. Conformément à la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement, le *Programme d'aide aux inventeurs* (PAI) a permis à des inventeurs et à des petites entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes de transformer leurs idées en actifs. En 2025, le PAI a opéré dans 10 États membres<sup>59</sup>, où 42 bénéficiaires supplémentaires ont reçu gratuitement l'aide de spécialistes expérimentés en brevets pour mener à bien le processus d'obtention de brevets dans leur propre pays et dans des pays sélectionnés. Depuis sa création, le programme est venu en aide à presque 300 inventeurs et PME, dont 74 ont obtenu des brevets. Au cours de l'année considérée, le PAI a fêté ses 10 ans avec le [Sommet 2025 sur les bonnes pratiques dans le cadre du PAI](#) où les bénéficiaires du programme, volontaires et correspondants ont examiné comment élargir l'impact du programme.

101. Dans le domaine de l'assistance en matière de brevets, le *programme de formation à la rédaction des demandes de brevet* est demeuré axé sur le développement des compétences pratiques en matière de rédaction des demandes de brevet. En 2025, plus de 337 personnes venant de 99 pays ont suivi les programmes de formation de l'OMPI à la rédaction des demandes de brevet. La quatrième édition de ce programme a eu lieu au cours de l'année considérée, avec la collaboration de la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI). Le programme de formation de huit mois vise à développer les compétences des nouveaux rédacteurs de demandes de brevet tout en constituant une communauté permettant d'augmenter le nombre de ces professionnels. La formation a été suivie par 36 participants venant de 28 pays. Par ailleurs, des ateliers régionaux ont été organisés pour les pays arabes, les pays d'Amérique latine, les pays d'Europe centrale et les États baltes. Des ateliers nationaux ont également été organisés en Argentine, au Chili, à Cuba et en Israël.

102. L'Organisation a poursuivi ses efforts visant à renforcer la commercialisation de la propriété intellectuelle et à faciliter l'accès au financement pour les innovateurs et les entreprises. Grâce au [programme "Développez votre propriété intellectuelle"](#), l'OMPI a collaboré avec des incubateurs universitaires et des parcs technologiques en vue de livrer des modules de commercialisation de la propriété intellectuelle directement aux entreprises locales et aux entreprises dérivées, permettant aux innovateurs d'intégrer des stratégies de propriété intellectuelle dans leurs plans de commercialisation dès les premières étapes. En 2025, plus de 400 participants ont été formés dans le cadre d'activités pilotes, notamment des ateliers<sup>60</sup> et un programme en ligne, auxquels ont participé plus de 65 pays.

103. Parallèlement, l'OMPI a poursuivi ses travaux sur le financement par la propriété intellectuelle et la valorisation de la propriété intellectuelle afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données factuelles et de faciliter l'accès au capital. La troisième édition du *Dialogue sur le financement par la propriété intellectuelle : la valeur des actifs incorporels* a examiné le rôle de la propriété intellectuelle dans la création de valeur et le financement. Elle a attiré presque 2 300 participants issus de plus de 130 pays et a réuni des décideurs politiques, des institutions financières, des entreprises et des spécialistes de la propriété intellectuelle. S'appuyant sur ces discussions, l'OMPI a lancé son tout premier [projet pilote sur le financement par la propriété intellectuelle](#) en Malaisie, en collaboration avec l'établissement financier Malaysian Industrial Development Finance Berhad (MIDF) dans le cadre duquel elle a testé des évaluations de la propriété intellectuelle dans des situations réelles de prêt afin de débloquent des financements pour les entreprises innovantes. Au niveau régional, la réunion de lancement de la phase II de l'initiative régionale sur la [promotion de l'utilisation du système de la propriété](#)

---

<sup>59</sup> Afrique du Sud, Chili, Colombie, Équateur, Kenya, Maroc, Pakistan, Pérou, Philippines et Singapour.

<sup>60</sup> Les ateliers se sont déroulés en Afrique du Sud, à Sri Lanka et en Thaïlande.

[intellectuelle comme source de financement par les entrepreneurs et les PME en Amérique centrale et en République dominicaine](#) a officiellement marqué le début d'une nouvelle étape de collaboration entre l'OMPI et les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine<sup>61</sup>, visant à renforcer l'intégration de la propriété intellectuelle dans les écosystèmes financiers nationaux. Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi sa série de rapports intitulée "[Débloquer des financements adossés à des titres de propriété intellectuelle: perspectives nationales](#)", en élargissant son champ d'application en 2025 pour y inclure le Brésil. En complément de ces activités, trois *séminaires nationaux de formation à la valorisation de la propriété intellectuelle* ont été organisés en Indonésie, en Slovaquie et en Thaïlande, permettant de présenter les principes et les meilleures pratiques en matière de valorisation de la propriété intellectuelle à plus d'une centaine de participants.

104. Le secteur a continué d'aider les États membres à mettre en place et à renforcer les [Centres d'appui à la technologie et à l'innovation](#) (CATI). En donnant accès à des informations en matière de brevets, à des publications scientifiques et techniques, ainsi qu'à des services de conseil sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle, les CATI jouent un rôle essentiel en permettant aux chercheurs, aux inventeurs et aux entrepreneurs d'exploiter leur potentiel d'innovation. En 2025, le réseau de CATI a répondu à plus de 2,25 millions de demandes provenant de plus de 90 pays du monde entier, aidant ainsi les bénéficiaires à protéger, gérer et valoriser efficacement la propriété intellectuelle. Ces efforts ont été renforcés grâce aux formations sur mesure, aux ressources spécialisées et aux possibilités de mise en réseau proposées par l'OMPI aux niveaux national, régional et international. Fin 2025, plus de 1 700 CATI étaient établis dans plus de 90 pays, dont plus de 240 dans 21 PMA. Par ailleurs, le réseau régional des CATI de l'ASEAN a mis en place un groupe de travail du réseau des CATI de l'ASEAN, qui constitue un nouveau mécanisme de gouvernance s'inscrivant dans le cadre du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, l'OMPI a continué d'aider les CATI à développer l'éventail et la qualité de leurs services grâce à des formations sur mesure, des ressources spécialisées et des possibilités de réseautage aux niveaux national, régional et international.

## ÉCONOMIE ET ANALYSE DES DONNEES

105. En 2025, le secteur a continué de mener des études relatives au développement sur des thèmes liés à l'innovation et de fournir des données de qualité sur la propriété intellectuelle afin de faciliter la prise de décisions éclairées. Les travaux menés au cours de la période considérée incluaient : i) la publication d'une nouvelle [étude de développement sur les disparités hommes-femmes dans le domaine des dessins et modèles industriels dans les pays d'Europe centrale et les États baltes](#); ii) des améliorations techniques supplémentaires apportées au [Dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe](#) de l'OMPI, y compris des améliorations des bibliothèques Python et Stata associées; iii) une assistance technique en vue de la tenue d'une *réunion d'experts en recherche sur l'égalité hommes-femmes*<sup>62</sup>; et iv) la coorganisation de deux sessions spéciales lors de la [vingtième conférence annuelle de la European Policy for Intellectual Property Association \(EPIP\)](#).

106. En ce qui concerne les données et les analyses relatives à l'innovation, le secteur a également poursuivi ses travaux sur l'[Indice mondial de l'innovation](#), en fournissant une assistance technique visant à améliorer la disponibilité des données sur l'innovation, évaluer la performance des économies en matière d'innovation et proposer des orientations sur les politiques d'innovation et de propriété intellectuelle. Environ 80% des États membres de l'OMPI ont continué d'utiliser l'Indice mondial de l'innovation pour renforcer les écosystèmes d'innovation. En 2025, plus de 40 pays, principalement à faible revenu et à revenu

<sup>61</sup> Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

<sup>62</sup> L'autre était coorganisée avec le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI.

intermédiaire, ont bénéficié de conseils visant à améliorer les indicateurs d'innovation et les résultats des écosystèmes, dont 10 pays africains, huit pays arabes, neuf de la région Asie et Pacifique, 10 de la région Amérique latine et Caraïbes et huit pays en transition.

107. Par ailleurs, le secteur a poursuivi ses travaux visant à favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine de l'innovation et des actifs incorporels. Dans le cadre du *partenariat entre l'OMPI et la Luiss Business School*, des données et des analyses ont été publiées concernant les investissements dans les actifs incorporels tels que la recherche-développement, les logiciels, les données, les marques, les dessins et modèles et le capital institutionnel. Ces travaux sont présentés dans le rapport de l'OMPI intitulé "[Données essentielles sur l'investissement incorporel dans le monde 2025: De meilleures données pour de meilleures politiques](#)", qui porte déjà sur le Brésil et l'Inde, et dont la couverture devrait être étendue à d'autres pays en développement. Le secteur a également réalisé une nouvelle étude évaluant l'impact économique de l'[initiative Research4Life](#) sur la participation des femmes scientifiques dans les pays en développement et les PMA. Cette étude a démontré qu'un meilleur accès numérique aux connaissances existantes favorise une production scientifique plus importante, une participation accrue à la recherche collaborative et une meilleure visibilité des femmes scientifiques au sein des réseaux scientifiques mondiaux<sup>63</sup>.

## INSTITUT JUDICIAIRE DE L'OMPI

108. Au cours de la période considérée, l'Institut judiciaire de l'OMPI a continué d'aider les autorités judiciaires des pays en développement et des PMA à remplir leur rôle essentiel dans le règlement efficace des litiges en matière de propriété intellectuelle. L'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle entre des juges issus de divers horizons juridiques, sociaux et économiques a été facilité par toute une série d'activités, notamment : i) le [Forum de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle 2025](#), qui s'est tenu dans un format hybride, réunissant 524 juges de 95 pays et de cinq tribunaux régionaux; ii) le [Cours magistral sur la détermination des droits de propriété intellectuelle](#), qui a favorisé les échanges entre pairs sur les expériences en matière de brevets et de secrets d'affaires ainsi que sur l'évolution de la jurisprudence, entre 35 juges expérimentés et spécialisés dans la propriété intellectuelle provenant de 23 ressorts juridiques; et iii) une édition de la série de *webinaires à l'intention des juges*, consacrée aux preuves numériques dans les affaires de marques. Presque 85% des juges ayant participé à ces initiatives sont originaires de pays en développement, de pays en transition ou de PMA.

109. Par ailleurs, un appui personnalisé au renforcement des capacités visant à accroître les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences pertinentes des juges a également continué d'être apporté, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et autres autorités compétentes, et conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. En réponse aux demandes des États membres, l'OMPI a fourni un appui à des programmes de formation judiciaire en Algérie, au Nigéria, à Oman, aux Philippines, en Pologne, à Sri Lanka et au Viet Nam et a continué d'organiser des formations judiciaires régionales à l'intention des juges de la région Amérique latine et des États baltes. En 2025, l'OMPI a également élargi l'éventail des ressources pratiques mises à la disposition des autorités judiciaires, notamment en publiant un nouvel ouvrage consacré à Sri Lanka dans le cadre de la [série de référentiels sur la propriété intellectuelle](#), qui comprend des manuels pratiques sur le droit et les procédures en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'en ajoutant un nouveau chapitre sur l'Espagne au [Guide international sur la gestion des litiges en matière de brevets à l'intention des juges](#), qui a également été publié en espagnol.

110. Au cours de la période considérée, le secteur a continué d'améliorer la base de données [WIPO Lex](#). Les collections de lois, traités et jugements de WIPO Lex demeurent la source

<sup>63</sup> De plus amples informations sur l'étude sont disponibles ici : [Étude de l'OMPI sur Research4Life](#).

d'informations juridiques sur la propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et celle qui fait le plus autorité, disponible sur le Web. En 2025, WIPO Lex a traité 1 591 lois provenant de 60 ressorts juridiques, portant ainsi la base de données à plus de 20 000 le nombre de lois issues de 202 ressorts juridiques et à plus de 200 le nombre de traités relatifs à la propriété intellectuelle, dont 28 traités administrés par l'OMPI. La collection des jugements de WIPO Lex couvre désormais 51 ressorts juridiques<sup>64</sup>.

## CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DE L'OMPI

111. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a continué de proposer des modes de règlement extrajudiciaire des litiges, qui sont rapides et économiques, notamment les procédures de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et d'expertise, permettant aux parties privées de régler efficacement leurs litiges nationaux ou transfrontières en matière de propriété intellectuelle ou de commerce. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de participer activement au règlement des litiges mettant en cause un large éventail d'utilisateurs, notamment des PME, des start-up, des créateurs et des innovateurs, dont beaucoup étaient établis dans des pays en développement et des PMA. Par ailleurs, le Centre a renforcé les capacités institutionnelles et amélioré l'accès aux services de règlement extrajudiciaire des litiges grâce au [Programme d'administration conjointe du règlement extrajudiciaire des litiges avec les offices de propriété intellectuelle et les bureaux du droit d'auteur](#), qui aide les offices participants à fournir des services efficaces de règlement extrajudiciaire des litiges. Le programme a permis de former des médiateurs locaux et de mettre à leur disposition des outils techniques, notamment des systèmes de dépôt électronique, de suivi des dossiers et une plateforme d'audiences en ligne, afin de faciliter le traitement efficace des litiges. Il bénéficie du soutien du fonds fiduciaire créé en collaboration avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée et a donné lieu à une collaboration avec plus de 15 offices de propriété intellectuelle.

112. Le Centre a également continué de développer ses services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. En 2025, le Centre a commencé à fournir des services à Haïti et a contribué à l'actualisation des cadres de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, notamment les conditions d'enregistrement, les procédures administratives, les politiques, les règles et les règles supplémentaires de l'OMPI pour la Bolivie, le Honduras, le Maroc et les Philippines. Par ailleurs, le Centre a collaboré avec les autorités compétentes de plusieurs régions afin de promouvoir l'efficacité et l'harmonisation des mécanismes de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine dans un large éventail de pays en développement, de pays en transition et de PMA<sup>65</sup>.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

113. On trouvera ci-dessous les éléments phares des travaux relatifs aux projets relevant du Plan d'action pour le développement :

- i) *Accès à des bases de données spécialisées et appui* : l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les CATI a été encouragé par quatre conférences régionales<sup>66</sup>, ainsi que par la [plateforme de partage des connaissances eTISC](#), qui comptait près de 1 600 membres inscrits fin 2025. Les

<sup>64</sup> La collection a encore élargi sa couverture pour inclure l'Arabie saoudite, Hong Kong (Chine), Israël, la Nouvelle-Zélande et Sri Lanka.

<sup>65</sup> À savoir : Anguilla, Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Cabo Verde, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, État plurinational de Bolivie, Guatemala, Haïti, Honduras, Koweït, Madagascar, Maroc, Ouganda, Panama, Philippines, République de Corée, Rwanda, Türkiye, Ukraine et Uruguay.

<sup>66</sup> Comprenant les réseaux des États membres de l'ARIPO, de l'ASEAN, de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, ainsi que de certains pays arabes et asiatiques (tous disposant de réseaux nationaux de CATI).

rapports sur les bases de données en matière de brevets, regroupés sur la [plateforme WIPO INSPIRE](#), sont désormais au nombre de 52, contribuant à la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement. Fin 2025, le répertoire des CATI comprenait les coordonnées et les informations relatives aux services fournis par 1 734 CATI. La [page Web dédiée aux CATI](#), qui donne accès à des informations sur diverses ressources destinées à favoriser le développement des connaissances et des compétences, a été consultée par 93 832 utilisateurs individuels. La [plateforme de gestion des projets et des performances des CATI](#)<sup>67</sup> a continué d'être déployée dans les réseaux de CATI dans les États membres de l'OMPI. En outre, les programmes de l'OMPI *Accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI)* et *Accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI)* ont contribué à la mise en œuvre de la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement. En 2025, le programme ARDI a fourni un accès gratuit ou à faible coût à plus de 32 000 contenus académiques et professionnels évalués par les pairs, y compris des revues, des livres et d'autres ressources évaluées par des pairs. Le programme est toujours membre du partenariat Research4Life avec les programmes administrés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui ont proposé des contenus dans leurs domaines spécialisés respectifs. Ce programme a donné accès à plus de 253 000 ressources dans les cinq programmes associés des agences des Nations Unies à plus de 12 000 institutions enregistrées, qui pouvaient accéder à tous les programmes Research4Life. Le programme ASPI a continué d'offrir un accès gratuit ou à faible coût à des services commerciaux de bases de données sur les brevets auprès de neuf grands fournisseurs de bases de données sur les brevets qui proposaient des outils avancés et sophistiqués pour rechercher et analyser les informations techniques contenues dans les documents de brevet. En 2025, 115 institutions utilisaient activement l'ASPI.

- ii) *Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets* : plus de 20 cartographies de brevets relatifs aux technologies ont été commandées, notamment dans les domaines de la santé, du changement climatique et de l'environnement<sup>68</sup>. Par ailleurs, le site Web de l'OMPI contient un recueil répertoriant plus de 250 cartographies de brevets sur diverses technologies provenant d'autres organisations. Des directives méthodologiques pour l'élaboration de ces rapports figurent également dans les "orientations pour la rédaction des cartographies de brevets", le "manuel sur l'utilisation d'outils accessibles librement aux fins de l'analyse des brevets" et le "manuel sur l'analyse des brevets". En outre, le [portail d'accès aux registres de brevets](#) a fourni des informations sur les registres de brevets en ligne, les bulletins de brevets et les informations relatives à la situation juridique provenant de plus de 200 ressorts juridiques et collections d'informations en matière de brevets.
- iii) *Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique* : les guides pratiques sur l'identification<sup>69</sup> et l'utilisation<sup>70</sup> des inventions figurant dans le domaine public, qui ont été intégrés dans les activités de l'Organisation, ont été consultés et téléchargés quelque 29 617 fois en 2025. Les guides ont été mis à disposition dans toutes les langues des Nations Unies et des

<sup>67</sup> Lancée en 2022 pour faciliter la surveillance des données et des performances des CATI.

<sup>68</sup> Les cartographies de brevets de l'OMPI peuvent être consultées ici : [Analyse de brevets](#).

<sup>69</sup> Il est disponible ici : [Recensement des inventions du domaine public](#).

<sup>70</sup> Il est disponible ici : [Utilisation des inventions relevant du domaine public](#).

programmes de formation connexes ont été mis en place dans le monde entier auprès des CATI, leur permettant de développer des services liés à des recherches sur la liberté d'exploitation et au développement de nouveaux produits ou services fondés sur des inventions du domaine public. Ils ont été complétés par un "Instrument pour l'utilisation des inventions relevant du domaine public", qui fournit des outils pratiques ainsi que du matériel de référence et d'apprentissage afin de permettre aux chercheurs, aux inventeurs, aux entrepreneurs et aux CATI d'affiner de nouveaux concepts de produit et de service, s'appuyant sur des inventions du domaine public, et de lancer ces concepts sur le marché.

- iv) *La gestion de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition* : en 2025, deux guides sur l'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des professionnels du transfert de technologie ont été publiés : i) [Évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des professionnels du transfert de technologie](#); et ii) [Évaluation de la propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques](#). Par ailleurs, le [Guide du transfert de technologie dans le domaine de la biotechnologie](#) a été publié. En 2025, un programme de formation en propriété intellectuelle a également été dispensé à des étudiants en technologies médicales issus de pays en transition économique, ce qui a permis de renforcer encore les capacités en matière de transfert de technologie et de gestion de la propriété intellectuelle.
- v) *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs* : l'année 2025 a marqué le lancement du Cadre des capacités institutionnelles, conçu pour permettre aux établissements à forte intensité de recherche, tels que les universités et les instituts de recherche publics, d'évaluer leurs capacités en matière de productivité de l'innovation. Par ailleurs, la base de données de l'OMPI sur les politiques en matière de propriété intellectuelle a été mise à jour, enrichie et relancée, offrant ainsi aux États membres une ressource améliorée pour leurs institutions. Fin 2025, la base de données comptait plus de 1 500 documents provenant de plus de 700 institutions du monde entier.
- vi) *Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional* : en 2025, l'équipe chargée des stratégies nationales de propriété intellectuelle a continué de travailler en étroite collaboration et coordination avec le Département de la coopération pour le développement, par l'intermédiaire de ses divisions régionales, ainsi qu'avec d'autres secteurs de l'OMPI, afin d'apporter un soutien et des conseils améliorés aux États membres concernant plus de 20 stratégies nationales de propriété intellectuelle. La [méthodologie de l'OMPI concernant l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle](#) mise au point au titre de ce projet du Plan d'action pour le développement a continué d'offrir une approche souple et facilement personnalisable à l'appui du processus de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
- vii) *La propriété intellectuelle et l'économie informelle* et l'ouvrage correspondant, "[The Informal Economy in Developing Nations – Hidden Engine of Innovation?](#)", publié par Cambridge University Press, ont continué de susciter un vif intérêt tant dans les milieux universitaires que chez les décideurs politiques. Le projet relevant du Plan d'action pour le développement et l'ouvrage ont été cités dans des revues spécialisées et des rapports de politique générale, et ont inspiré les travaux d'organismes chargés du développement à travers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Cette recherche a notamment contribué au dialogue sur les politiques au sein de l'Union africaine, en aidant à orienter les discussions sur l'innovation dans

les économies caractérisées par un secteur informel important<sup>71</sup>. Ces travaux ont permis de mettre en évidence la contribution de l'innovation locale et de l'entrepreneuriat informel à la réalisation d'objectifs de développement élargis, et ont été pris en considération lors des réunions régionales sur les politiques d'innovation organisées conjointement avec les institutions de l'Union africaine et les offices nationaux de la propriété intellectuelle en 2025. En outre, le projet a contribué à l'émergence d'une communauté de recherche économique et sociale dynamique, notamment en Afrique, qui se concentre sur l'étude approfondie de l'innovation dans l'économie informelle, jetant ainsi les bases de la poursuite des travaux axés sur les politiques dans ce domaine.

- viii) *Coopération avec les établissements de formation judiciaire dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés* : le projet a été intégré dans un [programme de formation continue à l'intention du corps judiciaire](#), coordonné par l'Institut judiciaire de l'OMPI. Dans ce contexte, en 2025, l'OMPI a encore renforcé sa coopération avec les institutions de formation judiciaire en concluant un mémorandum d'accord avec l'Institut sud-africain de formation judiciaire (SAJEI), visant à mettre en place des activités conjointes pour renforcer les capacités judiciaires en matière de propriété intellectuelle en Afrique du Sud, et en signant un mémorandum d'accord avec la Cour suprême des Philippines, par l'intermédiaire de l'Académie judiciaire philippine (PHILJA), afin de mettre en place un programme de formation continue des magistrats en matière de propriété intellectuelle.
- ix) *Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* : ce projet a été achevé avec succès en décembre 2022 au Mexique, à Oman, en Ouganda et au Pakistan. Ses résultats, notamment des informations sur le programme de mentorat de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle à l'intention des inventrices et une série de récits sur des inventrices, sont disponibles sur la [page Web](#) du projet.
- x) *Recensement et utilisation des inventions relevant du domaine public* : à sa trente-deuxième session, le comité a prié le Secrétariat d'intégrer les résultats dudit projet dans les travaux réguliers de l'Organisation et de tenir le comité informé. En conséquence, des guides pratiques intitulés "[Recensement des inventions du domaine public: Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs](#)" (2020) et "[Utilisation des inventions relevant du domaine public: Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs \(2020\)](#)" ont été publiés dans toutes les langues des Nations Unies et des programmes de formation connexes ont été mis en place dans le monde entier auprès des CATI, afin de permettre à ceux-ci de développer des services liés à des recherches sur la liberté d'exploitation et au développement de nouveaux produits ou services fondés sur des inventions du domaine public. Fin 2025, ces guides pratiques avaient été consultés et téléchargés 29 617 fois.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT EN COURS

114. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement :

---

<sup>71</sup> Ces conclusions ont été reprises dans le rapport "African Innovation Outlook" de l'Union africaine et ont servi de base aux réunions avec les États membres de l'Union africaine, où le secteur informel joue un rôle économique et social essentiel.

- i) Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle : les principales réalisations de 2025 sont notamment la consolidation des données requises provenant des quatre pays bénéficiaires du projet pilote et la révision finale de la méthodologie du projet. La mise en œuvre du projet s'est terminée en 2025.
- ii) Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche : ce projet contribue aux recommandations n<sup>os</sup> 10, 23, 31 et 36 du Plan d'action pour le développement. Il consiste : i) à recenser les pratiques recommandées et les cadres institutionnels et politiques efficaces sur la collaboration en matière d'innovation et à les faire connaître; et ii) à élaborer et à améliorer les orientations et la formation dans ce domaine. Il est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2025.
- iii) Mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur : la mise en œuvre du projet a commencé en 2025. Au cours de la période considérée, l'Argentine, El Salvador, l'Ouganda et Sri Lanka ont été désignés comme pays bénéficiaires, et des analyses conjointes sur les aspects législatifs et institutionnels ont été menées afin d'évaluer les possibilités en matière de règlement extrajudiciaire des litiges, de mettre en place des cadres de services et de définir les besoins en matière de renforcement des capacités. Parmi les activités menées figuraient des réunions de coordination, un soutien à la rédaction de règles de règlement extrajudiciaire des litiges et la mise à disposition et l'adaptation des outils d'administration des dossiers en ligne du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Parallèlement, un réseau de partage de pratiques recommandées a été mis en place afin de recueillir des informations sur les approches existantes en matière de règlement des litiges, et des activités ciblées de renforcement des capacités ont été organisées, notamment des formations à distance ou en présentiel pour les médiateurs et le personnel du Bureau du droit d'auteur, en collaboration avec l'Académie de l'OMPI et des institutions partenaires.

## VIII. SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION

115. Le Secteur administration, finances et gestion a continué à démontrer son engagement en faveur de l'obtention de résultats concrets dans l'ensemble de l'Organisation. En 2025, la question du développement a été davantage intégrée en tant que priorité transversale dans tous les piliers stratégiques de l'OMPI, conformément au Programme de travail et budget pour 2024-2025, garantissant ainsi une adéquation claire entre les travaux de l'Organisation et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a renforcé davantage l'impact de ses projets et initiatives menés dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités. À cet égard, la mise en œuvre du Fonds de reconstruction de l'OMPI a permis de soutenir 45 projets axés sur l'impact dans toutes les régions, au bénéfice de plus de 50 États membres de l'OMPI.

116. Dans ce contexte, en 2025, le secteur a contribué à la réalisation des objectifs de l'Organisation dans le cadre de trois initiatives complémentaires visant à générer des connaissances fondées sur des données factuelles et à renforcer les capacités institutionnelles dans divers contextes de développement. Tout d'abord, ["WIPO Pulse 2025"](#), la deuxième édition de l'enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle, a été publiée avec un champ d'application élargi. Elle a renforcé la représentation régionale dans 74 pays, garantissant ainsi que les points de vue de toutes les régions du monde soient correctement pris en considération afin de fournir des informations factuelles sur la perception de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le [Rapport exploratoire de l'OMPI](#) a été publié en juin 2025; il s'agit

de la première étude prospective menée par l'Organisation sur l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. S'appuyant sur les points de vue d'experts issus des pouvoirs publics, des entreprises, du monde universitaire, des ONG et des organisations intergouvernementales de toutes les régions, ce rapport met en lumière les tendances qui façonnent l'évolution du système de la propriété intellectuelle, présente des scénarios pour 2034 et définit les priorités pour la communauté de la propriété intellectuelle. Enfin, [WIPO Catalyst](#) a continué à cartographier le parcours de transformation des offices de propriété intellectuelle à travers le monde, en analysant les compétences et les capacités institutionnelles nécessaires pour que ces offices deviennent des catalyseurs stratégiques de l'innovation. En identifiant différentes trajectoires de développement en fonction de la taille des offices, du niveau de développement et de la situation géographique, WIPO Catalyst permet de mettre en place des stratégies de renforcement des capacités sur mesure.

## PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRES

117. *Amélioration du cadre de gestion de l'OMPI axé sur les résultats* : le projet a donné lieu à une série de discussions sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le cadre du CDIP. Ces discussions ont abouti à l'adoption de la proposition dite "espagnole" ou *proposition en six points sur l'assistance technique*, lors de la dix-huitième session du comité. Cette proposition invitait le Secrétariat à prendre une série de mesures, qui ont été mises en œuvre par la suite et dont il a été rendu compte au comité à sa vingt-quatrième session. À cette session, le comité a décidé que les discussions futures relatives à l'assistance technique fournie par l'OMPI se poursuivraient au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement". Lors de sa vingt-neuvième session, au titre de ce point de l'ordre du jour, le CDIP a examiné la version révisée du [document sur la poursuite des webinaires](#), présentant la stratégie du Secrétariat pour l'organisation de webinaires sur l'assistance technique à partir de 2024. En conséquence, le Secrétariat a organisé [deux webinaires](#) en 2025, qui ont mis en évidence l'importance de la planification stratégique et de l'adoption de cadres de suivi et d'évaluation solides pour garantir que les initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités sont bien conçues et mises en œuvre et produisent des résultats durables : i) *Maximiser les résultats : planification stratégique de l'assistance technique et du renforcement des capacités*, tenu le 3 avril 2025, et ii) *Quantifier les résultats : stratégies de suivi et d'évaluation de l'assistance technique et du renforcement des capacités*, tenu le 2 septembre 2025. En outre, le comité a salué l'ajout de [deux nouveaux thèmes pour de futurs webinaires](#) : i) *Assistance technique innovante : approches et technologies émergentes pour répondre à l'évolution des besoins en matière de développement*; et ii) *Durabilité des résultats des programmes d'assistance technique*.

118. Enfin, après examen de la question de l'[Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement](#), le comité, à sa trente-troisième session, est convenu de poursuivre la discussion sur l'examen extérieur et a demandé au Secrétariat d'établir un document détaillant l'état d'avancement de chaque recommandation ainsi que les exigences nécessaires à leur mise en œuvre. Le Secrétariat a par la suite établi le [document demandé](#), en s'appuyant sur les contributions des secteurs concernés de l'OMPI. Lors de sa trente-quatrième session, le comité a passé en revue l'Examen extérieur indépendant et la Réponse du Secrétariat et a décidé de poursuivre les délibérations à sa prochaine session, tout en invitant les États membres à soumettre des propositions concernant les recommandations de la catégorie B et de la catégorie C. En conséquence, le Secrétariat a compilé les [contributions reçues des États membres](#), qui ont été examinées par le comité lors de sa trente-cinquième session. À l'issue de ses délibérations, le comité a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

## IX. CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

119. Le Cabinet du Directeur général a continué d'assurer l'orientation stratégique et la coordination à l'échelle de l'Organisation, en veillant à la cohérence, à la responsabilité et à la prise en considération des priorités des États membres. En 2025, l'accent a été mis en particulier sur le renforcement de la communication stratégique afin de démontrer l'impact concret de la propriété intellectuelle sur la croissance économique et l'innovation, notamment par la poursuite du développement de la plateforme "La propriété intellectuelle en action". Les efforts visant à promouvoir une culture d'entreprise dynamique ont été renforcés grâce au Programme pour les jeunes experts, qui en est désormais à sa cinquième année. La gouvernance et la supervision ont été renforcées grâce à des examens ciblés visant à améliorer le suivi, la coordination et l'efficacité dans les principaux domaines d'activité. Les normes éthiques et la responsabilité ont également été renforcées, notamment grâce à des mesures conformes à la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement. Une des priorités a été de maintenir un engagement régulier et structuré avec les États membres afin de promouvoir la transparence et le dialogue et de s'adapter aux besoins en constante évolution.

## ACTUALITES ET MEDIAS

120. Tout au long de l'année 2025, la stratégie de communication de l'OMPI a consisté à mettre en avant le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la croissance économique et la promotion de l'innovation à l'échelle mondiale. Une approche narrative globale, s'appuyant sur des témoignages authentiques d'innovateurs et de créateurs issus de différents marchés mondiaux, a démontré à quel point des systèmes de propriété intellectuelle efficaces génèrent des avantages concrets sur les plans économique et social. Depuis son lancement en 2024, la [plateforme "La propriété intellectuelle en action"](#) a permis de faire découvrir au public les activités de l'Organisation en présentant les résultats de certains projets de l'OMPI sous la forme de récits accessibles et captivants. Près de 240 vidéos ont été produites<sup>72</sup>, environ la moitié des acteurs se trouvant dans des pays en développement qui utilisent la propriété intellectuelle pour transformer les vies et les communautés. Toutes les communications ont été conçues de manière stratégique afin de mettre en évidence le rôle déterminant de la propriété intellectuelle dans la promotion des écosystèmes d'innovation et de la diversification économique, à l'aide d'un contenu fondé sur des données factuelles et centré sur l'humain. Cette approche a donné des résultats tangibles : la présence de l'OMPI sur les réseaux sociaux a connu une croissance à deux chiffres, dépassant les 600 000 abonnés à l'échelle mondiale, ce qui témoigne clairement de la reconnaissance internationale croissante de l'utilité de la propriété intellectuelle pour renforcer les capacités d'innovation et favoriser le développement des industries culturelles.

## DEONTOLOGIE ET INTEGRITE

121. En 2025, le Bureau de la déontologie de l'OMPI a continué d'assister le Directeur général dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière de déontologie, dans le but de renforcer l'intégrité, de garantir le respect des règles de déontologie et de promouvoir un comportement éthique au sein de l'Organisation. Le Bureau de la déontologie a également contribué à la mise en œuvre de la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement, qui relève directement de son mandat et impose aux membres du personnel et aux consultants de respecter le code de déontologie et d'éviter les conflits d'intérêts. Afin de renforcer ces obligations, le Bureau de la déontologie s'est associé aux divisions concernées au sein de l'Organisation pour rédiger de nouvelles dispositions qui informent plus clairement les membres du personnel et les consultants, dès leur entrée à l'OMPI, de leur devoir d'exercer leurs fonctions conformément aux Normes de conduite

---

<sup>72</sup> 65 vidéos longues et 172 courtes.

requis des fonctionnaires internationaux et aux principes énoncés dans le Code de déontologie de l'OMPI, et de signaler tout conflit d'intérêts. Le Bureau de la déontologie a également contribué à la mise en œuvre d'autres recommandations du Plan d'action pour le développement en encourageant la neutralité, la responsabilité, la transparence et une large participation, grâce à des activités de conseil et de sensibilisation visant à promouvoir une culture institutionnelle de la déontologie. En 2025, le Bureau de la déontologie a répondu à 248 demandes individuelles de conseils en matière d'éthique, soumises soit par une personne physique, soit sous une forme virtuelle, ainsi que par écrit.

## SUPERVISION INTERNE

122. Les activités de supervision interne se sont poursuivies en 2025 afin d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la responsabilité, la conformité, le contrôle interne et la gouvernance. Au cours de l'exercice considéré, la Division de la supervision interne (DSI) a mené plusieurs examens ciblés. En avril 2025, un examen de pré-évaluation de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a porté sur le contexte économique et le contexte en matière de propriété intellectuelle de la région, l'exécution du budget, les activités menées à bien et leur adéquation avec les besoins des États membres, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations issues d'évaluations externes indépendantes. Bien qu'une évaluation approfondie ait été jugée inutile à ce stade, la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été encouragée à améliorer encore les pratiques de suivi et d'évaluation, à renforcer les stratégies de communication structurée et de diffusion, et à impliquer de manière dynamique les entreprises et les entrepreneurs afin de soutenir l'augmentation du nombre de dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle dans la région. En mai 2025, la DSI a également passé en revue les activités de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, en examinant son mandat, le cadre de gouvernance et l'état d'avancement des projets relevant du Plan d'action pour le développement; elle a conclu qu'une évaluation complète n'était pas nécessaire, compte tenu des mécanismes de contrôle existants et des examens à l'échelle du système prévus prochainement. Par ailleurs, un examen des processus du Programme de l'OMPI en faveur de l'engagement des jeunes a confirmé que les pratiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle étaient conçues de manière adéquate et fonctionnaient efficacement. Des recommandations ont été faites concernant la création d'une base de données centralisée afin d'améliorer la coordination, la traçabilité et le suivi des projets en faveur des jeunes menés au sein de l'Organisation.

## PROGRAMME POUR LES JEUNES EXPERTS

123. Le programme de l'OMPI pour les jeunes experts (YEP), lancé en 2022, vise à préparer la prochaine génération de dirigeants mondiaux de la propriété intellectuelle afin de contribuer à la création d'écosystèmes d'innovation dans le monde. Ce programme, qui se déroule à l'OMPI, est conçu pour exposer aux jeunes à haut potentiel, en particulier à celles et ceux des pays en développement et des PMA, ainsi que des pays à économies en transition, les aspects techniques et politiques de la propriété intellectuelle. Chaque participant se voit attribuer un mentor et bénéficie de possibilités régulières de création de réseaux avec des cadres supérieurs de l'OMPI. Après le succès de trois promotions en 2024, 2025 et 2026, le programme est maintenant entré dans sa cinquième année. Lancé en juillet 2025, l'appel à candidatures pour la mise en place de la cinquième promotion a recueilli 7 471 réponses. Le 1<sup>er</sup> février 2026, la nouvelle promotion, issue d'un large éventail de pays, a commencé son programme. Au cours de l'année considérée, le Programme pour les jeunes experts a évolué vers un modèle de gestion partagée à parts égales (50/50) sur l'ensemble de la mission de deux ans, ce qui a permis de renforcer la continuité, les synergies intersectorielles et l'apprentissage collaboratif. L'OMPI attend des jeunes experts qu'ils apportent des perspectives nouvelles et différentes expériences à l'Organisation, tout en défendant ses

valeurs fondamentales et sa passion pour la promotion d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace.

## **CONCLUSION**

124. Tout au long de l'année, l'OMPI est restée déterminée à remplir son mandat conformément au Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 et aux orientations des États membres, tout en veillant à l'intégration complète du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble des secteurs de l'Organisation. L'Organisation va poursuivre sa mission consistant à promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur, en aidant les États membres à tirer pleinement parti de la propriété intellectuelle et en contribuant à la croissance fondée sur l'innovation, à la prospérité et au développement à l'échelle mondiale. Ce faisant, et avec le soutien des États membres, elle s'efforce de promouvoir un environnement dans lequel la propriété intellectuelle favorise la création d'emplois, l'investissement et le progrès durable, tout en profitant aux innovateurs et aux créateurs partout dans le monde.

[Les annexes suivent]

**LIENS ENTRE LES 45 RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES RESULTATS ESCOMPTES DE L'OMPI POUR LA PERIODE 2022-2026**

<i>Recommandation n° 1*<sup>73</sup></i>	<i>Lien vers les résultats escomptés<sup>74</sup></i>
<p>L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p>	<p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.</p>

<sup>73</sup> Les recommandations du Plan d'action pour le développement marquées d'un \*astérisque sont les recommandations identifiées par l'Assemblée générale de 2007 pour une mise en œuvre immédiate.

<sup>74</sup> Les résultats escomptés sont énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI pour 2022-2026, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=541373](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373).

<p><b>Recommandation n° 2</b></p> <p>Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<p><b>Recommandation n° 3*</b></p> <p>Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 4*</b></p> <p>Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives,</p>

	<p>notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<b>Recommandation n° 5</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
<p>L'OMPI affiche des informations générales sur toutes les activités d'assistance technique sur son site Web et fournit, à la demande des États membres, des détails sur des activités spécifiques, avec le consentement de l'État membre et des autres bénéficiaires concernés, pour laquelle l'activité a été mise en œuvre.</p>	<p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<b>Recommandation n° 6*</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
<p>Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.</p>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante</p>

<p><b>Recommandation n° 7</b></p> <p>Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p>
<p><b>Recommandation n° 8</b></p> <p>Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><b>Recommandation n° 9</b></p> <p>Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 10</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>

<p>Aider les États membres à développer et à améliorer la capacité institutionnelle nationale en matière de propriété intellectuelle en poursuivant le développement de l'infrastructure et d'autres installations en vue de rendre les institutions nationales de propriété intellectuelle plus efficaces et de promouvoir un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'intérêt public. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 11*</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.</p>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><b>Recommandation n° 12</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Intégrer davantage les considérations de développement dans les activités et débats de fond et d'assistance technique de l'OMPI, conformément à son mandat.</p>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>

<p><b>Recommandation n° 13</b></p> <p>L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 14</b></p> <p>Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 15</b></p> <p>Les activités d'établissement de normes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;</li> <li>- prendre en considération les différents niveaux de développement;</li> <li>- établir un équilibre entre les coûts et les avantages;</li> <li>- constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et</li> <li>- être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.</li> </ul>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p>

<p><b>Recommandation n° 16*</b></p> <p>Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 17</b></p> <p>Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 18*</b></p> <p>Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p>
<p><b>Recommandation n° 19*</b></p> <p>Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives,</p>

	<p>notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<b>Recommandation n° 20</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
<p>Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>	<p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<b>Recommandation n° 21</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
<p>L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.</p>	<p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p>
<b>Recommandation n° 22</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
<p>Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de normes,</p>	<p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p>

<p>selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle,</li> <li>b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence,</li> <li>c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle,</li> <li>d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et</li> <li>e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.</li> </ul>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<p><b>Recommandation n° 23</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.</p>	<p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<p><b>Recommandation n° 24</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).</p>	<p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>

<p><b>Recommandation n° 25</b></p> <p>Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 26</b></p> <p>Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 27</b></p> <p>Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p> <p>3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI</p> <p>4.1 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.</p>

	4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.
<b>Recommandation n° 28</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
<b>Recommandation n° 29</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.	2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.
<b>Recommandation n° 30</b>	<b>Lien vers les résultats escomptés</b>
L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.	2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.

	<p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 31</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>	<p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 32</b></p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p>
<p>Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>	<p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p> <p>2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.</p>

<p><b>Recommandation n° 33</b></p> <p>Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.</p>
<p><b>Recommandation n° 34</b></p> <p>Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><b>Recommandation n° 35</b></p> <p>Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>

<p><b>Recommandation n° 36</b></p> <p>Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p>
<p><b>Recommandation n° 37</b></p> <p>À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 38</b></p> <p>Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<p><b>Recommandation n° 39</b></p> <p>Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>

<p><b>Recommandation n° 40</b></p> <p>Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.</p> <p>2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.</p>
<p><b>Recommandation n° 41</b></p> <p>Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p>
<p><b>Recommandation n° 42*</b></p> <p>Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.</p>
<p><b>Recommandation n° 43</b></p> <p>Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p>

<p><b>Recommandation n° 44</b></p> <p>Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.</p>
<p><b>Recommandation n° 45</b></p> <p>Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations".</p>	<p><b>Lien vers les résultats escomptés</b></p> <p>2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>

[L'annexe II suit]

**Liste des projets du Plan d'action pour le développement en 2025**

<b>Projets du Plan d'action pour le développement achevés et évalués (44)</b>	
1.	Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement"
2.	Base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP TAD)
3.	Accès à des bases de données spécialisées et appui – phase I
4.	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
5.	Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle
6.	Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces
7.	Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales
8.	Renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional
9.	La propriété intellectuelle et le domaine public
10.	Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence
11.	Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir
12.	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets
13.	Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement
14.	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés
15.	Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
16.	Brevets et domaine public
17.	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux
18.	Propriété intellectuelle et économie informelle
19.	Accès et appui aux bases de données spécialisées – phase II
20.	Création de "jeunes" académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II
21.	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
22.	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets – phase II
23.	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organisations de gestion collective du droit d'auteur
24.	Propriété intellectuelle et transfert de technologie : Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs
25.	Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle

26.	Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains
27.	Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés
28.	Propriété intellectuelle et gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
29.	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II.
30.	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – Phase II
31.	renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, phase II,
32.	Coopération avec les établissements de formation judiciaire dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés
33.	Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement
34.	Utilisation des informations relevant du domaine public aux fins du développement économique
35.	Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition
36.	Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels
37.	Outils pour l'élaboration de propositions de projets réussies dans le cadre du Plan d'action pour le développement
38.	Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle
39.	Projet Propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle
40.	Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique
41.	L'utilisation des inventions du domaine public
42.	L'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique
43.	Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II
44.	Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
<b>Projets du Plan d'action pour le développement en cours de mise en œuvre en décembre 2025 (18)</b>	
1.	Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique

2.	Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle
3.	Autonomiser les petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement
4.	Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle
5.	Projet Propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : Promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – Phase II
6.	Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche
7.	Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique
8.	Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur
9.	Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain
10.	Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique – Phase II
11.	La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux
12.	Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise
13.	Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité
14.	Maintenir et renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement
15.	Mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur
16.	Création d'un centre de ressources et de prospective pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI
17.	Donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical
18.	Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle
<b>Projets du Plan d'action pour le développement approuvés en 2025 (2)</b>	
1.	Promouvoir le développement du tourisme festivalier au moyen de la propriété intellectuelle
2.	Renforcer le développement du sport au moyen de la propriété intellectuelle dans les pays africains